

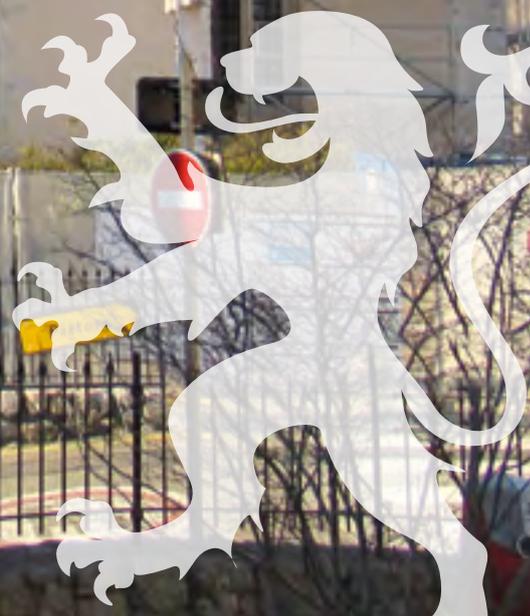


MENTHON-SAINT-BERNARD

Une année de **NOTRE VILLAGE**



**Rétrospective
2022**



Site internet de la mairie

N'hésitez pas à le consulter sur : www.menthon-saint-bernard.fr



Sommaire

| | |
|---|----|
| Le mot du Maire..... | 3 |
| Les mouvements de personnel | 4 |
| La santé | 4 |
| L'élaboration du PLUi HMB | 5 |
| Les finances de notre village | 6 |
| Les travaux | 8 |
| L'environnement et les enjeux climatiques | 14 |
| La mobilité | 22 |
| La vie scolaire | 26 |
| Nos aînés | 35 |
| Nos associations | 37 |
| Les manifestations | 46 |
| Les cérémonies commémoratives | 54 |
| À l'honneur | 56 |
| Menthon en 1922 | 58 |

Directeur de publication :
Maire de
Menthon-Saint-Bernard

Conception éditoriale :
Équipe de la commission
communication

Conception graphique :
Catherine Comte
createurdempreinte.fr

Photos :
Mairie de
Menthon-Saint-Bernard

Impression :
Imprimerie Gutenberg

Tirage : 1 400 exemplaires

bulletin municipal



Le mot du Maire

Après deux années très difficiles en raison de la crise sanitaire, 2022 nous a permis de reprendre peu à peu une vie dite normale.

Je veux ici saluer et remercier les responsables des nombreuses associations de la Commune qui ont su assurer la traversée 2020 et 2021 et accompagner avec tous les bénévoles la reprise des activités assurant ainsi une vraie vie de village.

Beaucoup de chantiers ont été perturbés par les problèmes d'approvisionnement en matériaux dus en partie à la guerre en Ukraine mais tous ont pu se dérouler et trouver leur aboutissement. Le plus important, celui de l'église n'a pas connu de retard particulier mais la découverte de l'état de certains éléments du clocher nous a contraints à des travaux supplémentaires.

L'arrêté sécheresse avec interdiction d'arrosage de juillet 2022 doit nous interroger sur le type de fleurissement et parallèlement nous avons mis à l'étude des dispositifs de récupération des eaux de pluie sur plusieurs bâtiments communaux.

Concernant la rénovation de l'éclairage public, le programme a subi un certain retard compte tenu des délais de livraison des matériels. Pour autant le programme se poursuit et les économies constatées nous confortent dans ce choix qui nous permet de maintenir un éclairage plus économe et sécurisant.

Vous trouverez dans les pages suivantes la rétrospective de l'année 2022 ainsi qu'un clin d'œil sur Menthon en 1922.

Maire de Menthon-Saint-Bernard



Les mouvements de personnel

à la mairie

Thierry ARRAGAIN

Départ à la retraite de Thierry Arragain le mardi 8 mars



Annie GENAND DES GOLETS

Départ d'Annie Genand des Golets, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) le vendredi 14 octobre



Santé

VACCINATION ET DÉPISTAGE GRIPPE-COVID19

Votre parcours vaccinal est-il complet ?

Nous vous rappelons que la pharmacie de Menton-Saint-Bernard effectue toujours ces actes.

Vous pouvez venir sur place, prendre rendez-vous par téléphone ou par Doctolib.



LIVRAISON À DOMICILE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, la pharmacie vous propose de vous livrer vos médicaments à domicile les lundi, mercredi et vendredi à partir de 17h30.

Comment bénéficier de ce service :

- envoyez l'ordonnance à : commandementhon@gmail.com
- téléphonez au 04 50 60 12 55

Coût de ce service : 10€



L'élaboration du PLUi HMB

de Grand Anancy agglomération

PADD : RETOUR SUR LA CONCERTATION

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023, les Grand Annéciens étaient invités à donner leur avis sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



Un dispositif sur mesure était mis en place sur le territoire pendant deux mois pour favoriser le dialogue et recueillir les avis. Les habitants, acteurs et usagers du territoire étaient invités à s'exprimer sur les 13 grands défis à relever pour participer à la transition écologique de nos 34 communes.

5 SOIRÉES-DÉBAT

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023, les Grand Annéciens étaient invités à donner leur avis sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Un dispositif sur mesure était mis en place sur le territoire pendant deux

mois pour favoriser le dialogue et recueillir les avis. Les habitants, acteurs et usagers du territoire étaient invités à s'exprimer sur les 13 grands défis à relever pour participer à la transition écologique de nos 34 communes.



ET ENSUITE ?

Les nombreuses contributions et les échanges lors des soirées-débats et des ateliers vont maintenant enrichir le travail des élus et techniciens en charge de finaliser le PADD et éclairer les décisions qui seront prises. Une fois finalisés, les

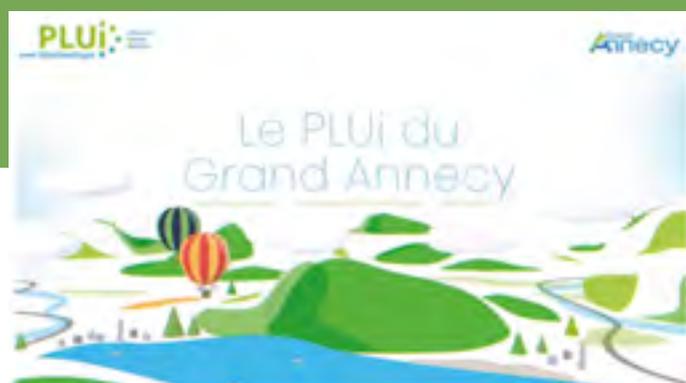
objectifs du PADD seront ensuite traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLUi qui fixent les règles d'utilisation des sols.



VOUS AVEZ DIT « PADD » ?

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi-HMB (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique). Il fixe les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement de notre territoire à horizon 2040, dans le respect des spécificités locales.

Un habitat adapté et durable ; de nouvelles mobilités et davantage de proximité ; un environnement préservé et valorisé ; des aménagements respectueux des ressources du territoire et des populations ; des activités économique, touristique et agricole repensées et valorisées au service d'un développement soutenable pour tous : le PADD se donne comme ambition majeure de construire un territoire apaisé et durable pour tous les habitants.





Les finances

de notre village



Dans un contexte géopolitique très perturbé et aux conséquences économiques et financières imprévisibles au moment du vote du budget, celui-ci a été adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 14 mars 2022.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été construits sur la base d'une progression par rapport à 2021, de 2.5% pour le premier et de 4.5% pour le second ; tous deux ont fait l'objet de quelques ajustements budgétaires en cours d'exercice.

Bien sûr, les dépenses de fonctionnement, surveillées et encadrées tout au long de l'année, ont subies des augmentations liées à l'inflation, aux charges d'électricité bien que contenues grâce aux marchés antérieurement négociés, aux charges de personnel impactées par les hausses salariales de la fonction publique et aux charges courantes d'exploitation, elles aussi tributaires des augmentations subies par nos fournisseurs. Enfin le soutien de la commune à l'ensemble des associations a été reconduit et ponctuellement étoffé.

Les recettes de fonctionnement restent honorables, alimentées par des transactions immobilières toujours soutenues (18% de nos recettes), une fréquentation intéressante de la plage cet été, et des recettes fiscales stables d'une année à l'autre : la taxe d'habitation dont le taux est gelé à 7.71% a été perçue pour la dernière année tandis que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est passé de 23.15% à 23.84% pour les résidences principales et secondaires.

Les recettes du budget d'investissement ont été alimentées pour un montant non négligeable par les ressources de fonctionnement mais consolidées en cours d'année par la mobilisation d'un emprunt de 1 million d'euros souscrit alors que les conditions d'accès aux financements externes étaient encore assez souples et raisonnables.

La réfection de la toiture de l'Église, pour un montant de 1 million d'euros en 2022, honoraires compris, s'impose comme la dépense majeure de l'exercice, émaillée cependant de dépenses supplémentaires liées à des travaux incontournables de charpente mais aussi à des surcoût d'approvisionnement qui ont atteint 9 % en moyenne.

À ce sujet, nous ne manquerons pas de remercier la Région Auvergne-Rhône-Alpes et son Président, Monsieur Laurent Wauquiez, ainsi que le Département de la Haute-Savoie et son Président, Monsieur Martial Saddier, qui ont largement aidé la Commune au travers de subventions conséquentes : 100 000€ pour la Région et 161 600€ pour le Département, dont 71 600€ au titre de l'aide à la restauration du patrimoine.

Une deuxième tranche de travaux devrait être engagée en 2023, destinée à la réfection du chauffage de l'Église, adapté aux impératifs écologiques en vigueur.

Au total, la capacité d'autofinancement de la commune reste convenable mais ne s'en érode pas moins.

En conséquence, en terme budgétaire une année de répit s'impose et même si les projets ne manquent pas, le budget 2023 ne pourra pas afficher des investissements ambitieux.

Sans dépenses notoires en 2022, le budget des activités commerciales s'inscrit dans la lignée des exercices antérieurs ; par contre, des dépenses d'investissements sont prévues en 2023 au Chalet du Port, afin d'aménager un local poubelle répondant aux nouvelles normes de tri sélectif.

Anne Hudault
Maire-Adjointe en charge des Finances

7,71 %
taxe habitation
(taux gelé)

+ 0,69 %
taxe foncière



1 million d'€
en 2022

100 000€
aide de la région



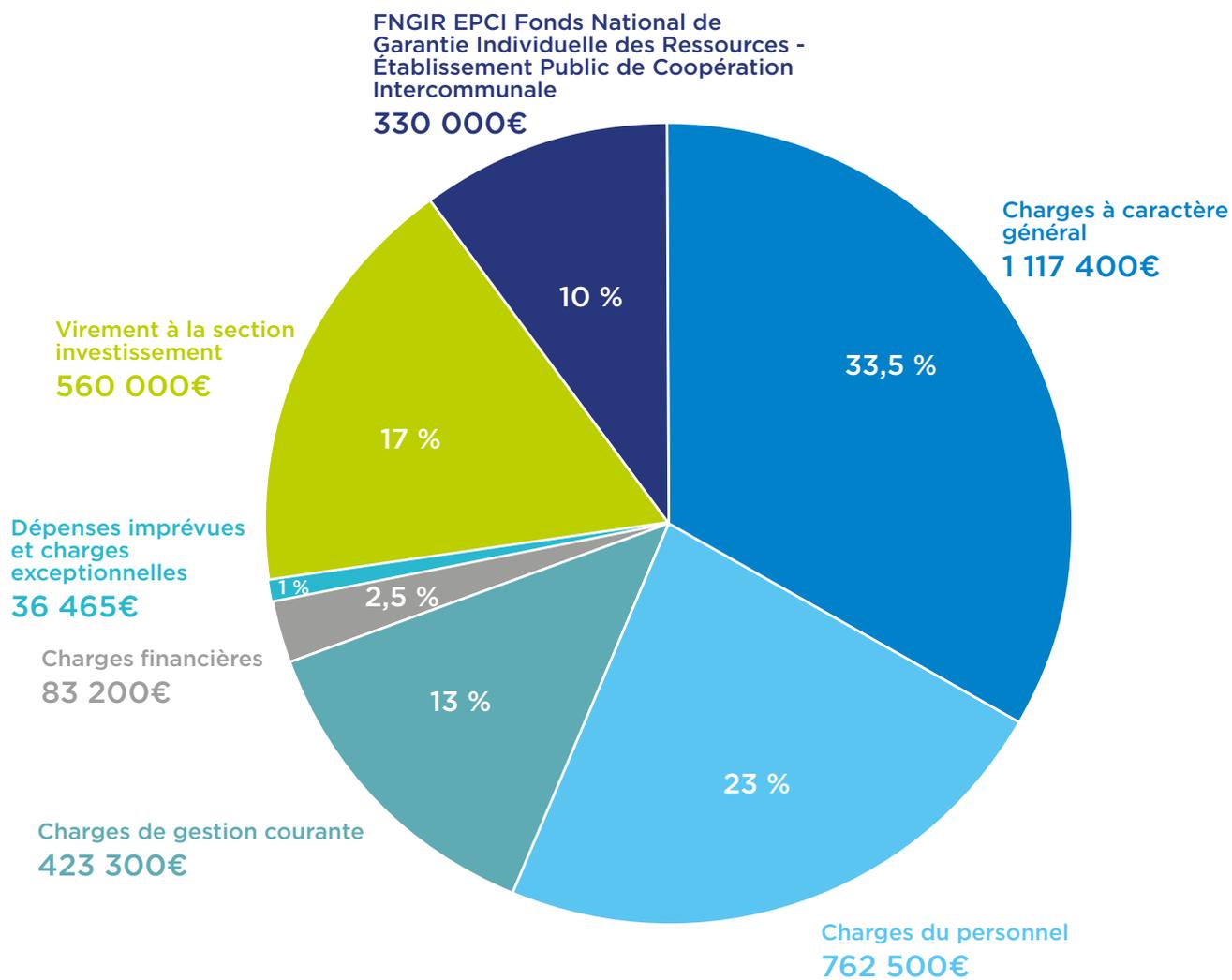
161 600€
aide du Département



ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2011



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 312 865€

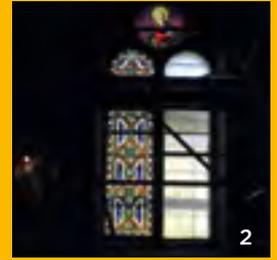




Les travaux

1. Gérés par la commune

ÉGLISE



1. 2. Travaux de rénovation des vitraux de l'église
3. Poursuite des travaux de l'église
4. Pose des tuiles

1

2

3

4

POSTE

Démoussage de la toiture de la poste et changement de la planche de rive face au parking.



CHALET DU PORT

Création d'une terrasse en bois au Chalet du port.





ROUTE DE LA PLAGE

Pose d'une grille sur la canalisation d'eau pluviale en bas de la route de la plage



Enrobage des entrées du parking « Bechet » route de la plage



Pose du crépi sur la façade de la maison à l'angle de la route du port et route départementale



Ravalement de la façade du bâtiment de location de bateaux



Pataugeoire de la plage



Création d'un passage piéton devant l'immeuble TERREO



Hydrocurage de la canalisation d'eaux pluviales square en bas de la route des bains



2. Gérés par le SIVOM

VESTIAIRES DU FOOT



Démolition des anciens vestiaires du foot et construction d'un nouveau bâtiment.

Depuis avril dernier, les travaux de rénovation complète des vestiaires du stade Jean Dutour ont débuté.

Après le déménagement des anciens locaux par l'E.S.L (Entente Sportive du Lanfonnet), la démolition et les terrassements principaux ont

été achevés à l'été, y compris le nouveau cheminement le long du terrain en herbe.

Six mois plus tard, le gros œuvre est pratiquement achevé : début janvier il reste à couler le béton de la dalle supérieure.



Dès lors va commencer la phase d'équipement du bâtiment : menuiseries, sols, matériels... pour aboutir à une livraison prévue la première semaine de juillet.

En parallèle, les drains du terrain en herbe seront entièrement repris en avril-mai.

3. Gérés par le Grand Annecy et le SILA

NOUVELLE STATION DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES



Afin d'améliorer la collecte des eaux usées dans la partie basse de notre village, un nouveau collecteur équipé d'un système de refoulement a été installé en bas de la route du Port à droite de l'embarcadère.



Les travaux, commencés en janvier, ont nécessité la mise en place de mesures de protection environnementale et l'utilisation d'importants moyens logistiques. Ces travaux ont engendrés la réfection du pont qui enjambe le Biollon.





NOUVELLE CANALISATION D'EAU POTABLE



Remplacement d'une canalisation d'eau potable route du Port



**l'oxygène
à la source**

4. Gérés par le Département

SOUTÈNEMENT

Réparation du pont du hameau des Moulins et du mur de soutènement de la route du col de Bluffy



5. Gérés par le SYANE

POURSUITE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis 2019, la commune s'est engagée avec le Syane (Syndicat de l'Aménagement Numérique et des Energies) dans une rénovation complète des matériels d'éclairage (mâts et armoires).

Cette rénovation a pour but de réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse.

En effet l'utilisation systématique de LED en lieu et place des ampoules traditionnelles entraîne une baisse de la consommation. D'une part le besoin de puissance est plus faible (par exemple la puissance du nouvel éclairage du Château est 7 fois inférieure à celle de la précédente installation), d'autre part la puissance de l'éclairage public est

abaissée de 30% à partir de 23 heures, ce qui n'était pas possible avec les matériels traditionnels.

De plus la conception des lanternes d'éclairage (une « ampoule » placée horizontalement et non plus verticalement) produit un éclairage dirigé vers le bas et non pas à 360°. L'exemple de la promenade d'Orlyé est significatif à cet égard.

Ce programme ambitieux va se poursuivre cette année par deux opérations avant la fin de l'hiver et au printemps. Elles viseront à équiper le chemin de l'Arête, à compléter la route des Côtes jusqu'à Ramponnet ainsi que la route de Ramponnet, et divers autres lieux. Il restera en 2024 à compléter toutes les zones non terminées et disséminées sur la commune.

- 30 %
sur la puissance de
l'éclairage public à partir
de 23 heures,



puissance éclairage
7 fois <
à la précédente



◀ Ancien haut de candélabre

Nouveau haut de candélabre





L'environnement et les enjeux climatiques

1. Action et événement organisés par la commission communale « Environnement et développement Durable »

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS, MAI 2022

Pour la deuxième année consécutive, la commission Environnement et Développement durable de la Mairie de Menthon-Saint-Bernard a organisé un Grand nettoyage de printemps du village. Il s'est tenu le dimanche 22 mai.

Tous les habitants étaient conviés à cette action de sensibilisation et de ramassage des déchets, dans laquelle se sont investis en amont les équipes enseignantes et les élèves des deux écoles.

Une quarantaine de kilogrammes de déchets ont été ramassés sur terre par l'ensemble des volontaires : verre (débris et bouteilles), petits emballages, morceaux de plastique, masques, sacs à déjection canine, ... et près de 2 000 mégots.



Un nettoyage du lac a été effectué en parallèle par les membres de Delphis plongée, en collaboration avec le Cercle nautique du Lanfonnet. Il a permis d'extraire de l'eau de nombreux objets et débris inopportuns : pneus, bouteilles, ferrailles, ...

Un immense merci à tous les participants pour leur aide précieuse !





MOINS DE DÉCHETS & MIEUX CONSOMMER, 22 NOVEMBRE 2022



Cette action coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME), la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation allant dans le sens de la prévention des déchets.

À cette occasion, la mairie de Menthon-Saint-Bernard a souhaité s'associer aux communes de Bluffy, Talloires-Montmin et Veyrier-du-Lac, en partenariat avec le Grand Annecy, pour proposer des animations au Clos Chevallier le mardi 22 novembre.



Près de 100 personnes sont venues :

- récupérer un composteur de jardin auprès du Grand Annecy et bénéficier d'informations sur le compostage
- réparer des objets électriques et électroménagers en panne avec des experts bénévoles du Repair Café Veyrier
- découvrir Impact Environnement Social - La recyclerie d'Alex, centre de collecte, une boutique solidaire et un lieu d'échanges et de sensibilisation à l'environnement
- fabriquer des pochettes avec l'Art Recyclerie, recyclerie créative qui mêle inclusion, art, recyclerie et économie circulaire
- rencontrer les Bouchons 74, association qui collecte des bouchons (plastique, liège) et les expédie dans les filières de recyclage, en faveur de personnes en situation de handicap
- en apprendre plus sur la préservation de l'eau, de la santé et de l'ensemble du vivant, avec la Water Family
- discuter avec des membres de l'association Bluffruit, sur un verger communal, un potager partagé et un poulailler à Bluffy
- échanger avec Hugues Devries, sur le potager du Château de Menthon et un projet de verger à Veyrier-du-Lac
- avoir un aperçu de La fresque du climat, atelier collaboratif permettant de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour modifier nos comportements
- créer des couronnes de Noël, des tawashi (éponges en tissu) et des personnages en tissus, auprès d'ateliers « 0 déchet » animés par le Grand Annecy



Au-delà de ces journées de sensibilisation ayant donné lieu à des actions ponctuelles, notre souci commun de préserver la qualité de vie dans notre village doit nous conduire

tous, au quotidien, à des comportements aussi éco-responsables que possible, dans notre environnement immédiat.



2. Ateliers de « La Fresque du Climat »



Depuis le début de l'année 2022, les maires des 4 communes de la Rive Est mettent à disposition des salles pour les ateliers de la Fresque du Climat. 25 ateliers ont pu avoir lieu avec plus de 200 participants. Ces ateliers vont continuer en 2023. Les dates sont visibles sur le site national fresqueduclimat.org (rubrique « Participer à un atelier en tant que particulier »), sur la page Facebook « La Fresque du Climat en Haute-Savoie » ainsi que sur le site www.fresqueriveest.org

L'objectif de ces ateliers est de sensibiliser et d'apporter de la compréhension scientifique aux causes et aux enjeux du changement climatique ainsi que des ordres de grandeurs sur nos émissions en tant que Français. Cet atelier collaboratif et ludique, accessible à tous, permet de bien comprendre le sujet. Parce que « plus on sait, mieux on fait »



Voici quelques témoignages de participants :

« Je vous remercie pour cet atelier que j'ai fortement apprécié, nous avons tout de suite eu des informations et idées sur quoi nous pouvons agir. Un grand merci pour votre pédagogie, votre bienveillance et votre envie de transmettre »

« Merci beaucoup pour cette animation et votre engagement »

« Mon objectif était de voir comment la Fresque et l'atelier INVBC (Inventons nos vies bas carbone) se complètent, il est atteint. Cela me redonne une impulsion pour animer des ateliers INVBC. L'idée de le faire en milieu scolaire me plaît bien »

« Je souhaite organiser un atelier chez moi, nous serions une douzaine d'adultes »

« Un grand merci, cet atelier était vraiment au top »



Si vous aussi, vous souhaitez organiser un atelier chez vous ou vous inscrire à un atelier, contactez les animateurs par mail à l'adresse fresqueriveest@gmail.com

Aussi à partir de janvier 2023, d'autres ateliers de sensibilisation environnementale sont proposés tels que les fresques de la « biodiversité », « de l'eau », « du numérique »,

« de la mobilité » et l'atelier 2 tonnes. Les dates et localisations de ces ateliers sont disponibles sur le site www.fresqueriveest.org



MENTHON-SAINT-BERNARD



LA FRESQUE
DU CL!MAT



TALLOIRES-MONTMIN



VEYRIER-DU-LAC

Comprendre pour Agir



LA FRESQUE
DU CL!MAT

Vous avez toutes les cartes en main

On vous attend !

Un JEU collaboratif pour comprendre le dérèglement climatique, son origine et ses conséquences

Basé sur les données scientifiques des rapports du GIEC



4 ou + (à partir de 15 ans)

| Dates | | Lieux |
|-------------------------------------|-----------|--------------------|
| Jeudi 08/09, 06/10, 03/11 ou 01/12 | 19h – 22h | Veyrier du Lac |
| Mardi 20/09, 18/10, 15/11 ou 13/12 | 19h – 22h | Talloires-Montmin |
| Samedi 24/09, 15/10, 12/11 ou 10/12 | 9h – 12h | Bluffy |
| Lundi 26/09, 24/10, 21/11 ou 19/12 | 19h – 22h | Menthon St Bernard |



Ateliers gratuits ouverts à toutes et tous (dès 15 ans)

Inscription par mail à FresqueRiveEst@gmail.com





3. Gestion et valorisation des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets pour les habitants des 34 communes du Grand Annecy est simplifié. Peuvent être désormais déposés dans le bac ou conteneur jaune tous les emballages et tous les papiers : Les pots de yaourt en plastique ou carton, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, capsules de café... vidés de leur contenu et sans les laver, vont dans le conteneur ou bac jaune. **Si c'est un emballage, je le trie.**

Pour accompagner les habitants dans leur nouveau geste de tri, un courrier d'information, incluant un mémo-tri leur a été distribué dans leur boîte aux lettres fin 2022.

Avec la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri, les bacs et conteneurs jaunes se rempliront davantage tandis que le volume d'ordures ménagères incinérables diminuera en moyenne de 20%.

Les jours de collecte des déchets ménagers seront disponibles le 2 janvier 2023 sur grandannecy.fr

Des enjeux sur le plan financier et environnemental

Les habitants vont désormais pouvoir trier davantage. Les coûts d'incinération ainsi évités viendront compenser les coûts supplémentaires engendrés par l'augmentation des matières triées.

Sur le plan environnemental, la matière ainsi recyclée permettra d'économiser les ressources de la planète (eau, énergies, sols, biomasse, minerais...) en limitant leur extraction, ce qui viendra réduire notre empreinte carbone.

Quelques chiffres

En 2021, chaque habitant du Grand Annecy a produit en moyenne plus d'une demi-tonne de déchets :

235 kg/habitant/an
de déchets incinérables non recyclables

82 kg/habitant/an
de déchets recyclables
(emballages et papiers)

164 kg/habitant/an
de déchets déposés
en déchèterie.

26 kg/habitant/an
d'autres déchets
(cartons, biodéchets et textiles)

Le potentiel lié à l'augmentation du geste de tri des habitants est estimé à :

3 kg/habitant/an
dès 2023.



Une action menée en partenariat avec Citéo.

Cette opération est menée dans le cadre de la loi AGEC de février 2022 sur la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire.

Citéo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citéo s'est fixé 5 engagements :

- > réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies
- > créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique
- > donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation
- > coconstruire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international
- > cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citéo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste écocitoyen.

Madame, Monsieur,

À partir du 1er janvier 2023, le tri des déchets se simplifie au Grand Anancy !

Un nouveau centre de tri situé à Chêne-en-Semine permettra de séparer mécaniquement ces déchets en différentes catégories.

Finis les doutes !

Les pots de yaourts, de crème, les barquettes, tubes de dentifrice, films plastiques, emballages de charcuterie, blisters... vont désormais dans le conteneur jaune aussi.



À compter de cette date, une seule question à se poser :

Mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

Oui

Je le mets dans mon conteneur jaune

Non

Je le mets dans mon conteneur dédié aux ordures ménagères incinérables non recyclables.

3 Consignes à retenir

- ① Bien vider les emballages
- ② Inutile de les laver
- ③ Jeter dans le bac jaune tous les emballages et papiers en vrac, séparés les uns des autres.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes à verre implantées sur votre commune.

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS se trient

Bouteilles et flacons plastiques



Tous les papiers



Briques alimentaires et emballages en carton



Tous les emballages en métal



NOUVEAU

Tous les autres emballages en plastique



NOUVEAU

Tous les petits emballages métalliques



LES BONS gestes de tri

Bien vider les emballages, inutile de les laver, les déposer dans le bac jaune, séparés les uns des autres et sans sac.

4. Nos déchets ont de la valeur



l'oxygène
à la source

La protection de l'environnement au cœur des actions du SILA

Le **SILA**, Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, est créé en 1957 à l'initiative des élus de 8 communes riveraines du lac. Son objectif est de **sauver** le lac d'Annecy de l'**eutrophisation**. Au fil des ans, le territoire du SILA s'est étendu et il s'est vu confier de nouvelles prérogatives, toujours en lien avec la **préservation de l'environnement** et en faveur de la **transition écologique et énergétique**. Le SILA a développé une **expertise** et un **savoir-faire** dans **4 grandes compétences**, exercées pour les EPCI qui en ont fait le choix :



L'aménagement
et la protection
du lac d'Annecy

Le traitement
et la valorisation
des déchets
ménagers



Le Grand Cycle de l'eau -
Gestion des rivières
et zones humides



L'assainissement
des eaux usées



Le SILA est un maillon essentiel de notre économie circulaire locale. Il valorise nos ordures ménagères et nos eaux usées en une source d'énergie renouvelable au service des habitants. Le SILA mène également des initiatives en faveur de la sobriété et de l'optimisation des consommations énergétiques. Pour l'ensemble de ses infrastructures (existantes et à venir), le SILA étudie systématiquement la possibilité d'une production d'énergie renouvelable et la met en œuvre lorsque cela s'y prête.

LE BILAN ÉNERGÉTIQUE POSITIF DU SILA EN 2021



| | |
|--|--|
| | Total énergies auto-consommées 10 849 MWh |
| | Total énergies externes consommées 20 067 MWh |
| | Total énergies vendues 98 388 MWh |

109 237 MWh d'énergie renouvelable produits
par an, soit la consommation moyenne annuelle
de **49 140 personnes**.

Les **énergies externes consommées** par le SILA sont de l'électricité, du gaz et du carburant. Elles sont nécessaires aux activités des sites industriels, des bâtiments administratifs et de la flotte de véhicules.

Les **énergies produites**, auto-consommées ou vendues, sont de la chaleur et de l'électricité pour l'UVE Sinergie, de l'électricité photovoltaïque pour le siège administratif du SILA et du biométhane pour l'UDEP Siloé.

La production d'énergie renouvelable

La valorisation énergétique de l'UVE SINERGIE

Mise en service dans les années 80, l'unité de traitement des déchets ménagers Sinergie, située à Chavanod, a une capacité de traitement de **96 000 tonnes** d'ordures ménagères et déchets assimilés et **20 000 tonnes** de boues issues des stations d'épuration.



Un fonctionnement en autonomie des installations et une valorisation énergétique encore plus poussée

Suite aux travaux de requalification, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) produit, grâce au traitement par incinération des déchets et des boues, de la chaleur (**35 000 MWh**) et de l'électricité (**50 000 MWh**). Un réseau de chaleur d'une longueur de **8 kilomètres** permet d'alimenter en chauffage **4500 équivalent-logements** à Annecy.



La méthanisation dans l'usine de dépollution des eaux usées SILOÉ

Depuis 2017, l'unité de dépollution des eaux SILOÉ produit du gaz avec nos eaux usées. Les boues, résidus ultimes de l'opération d'assainissement, de plusieurs UDEP du SILA y sont méthanisées. Une fois produit, le biométhane est injecté dans le réseau de GrDF. Grâce la méthanisation, 40 % des boues sont transformées en biogaz. Les boues résiduelles sont ensuite déshydratées et transportées à l'usine Sinergie et participent à la production énergétique de cette UVE.



Les bénéfices adjacents de la méthanisation

Grâce à la méthanisation des boues, le SILA économise **1,7 million d'euros**. En effet, de par le processus de digestion des boues, le volume de ces dernières diminue. De fait, la quantité à incinérer est minimisée et les coûts de transport et de traitement le sont également.



Des panneaux photovoltaïques pour alimenter les bâtiments et ouvrages

Le site de Cran-Gevrier, où est situé le siège administratif du SILA, est équipé de **3450 m² de panneaux photovoltaïques**, permettant d'aller vers un fonctionnement électrique autonome des ouvrages. Les panneaux photovoltaïques sont implantés sur différentes zones du site : le toit de l'usine SILOÉ, une ombrière au-dessus du parking du personnel et au sein d'un champ solaire de 1141 m².



Zoom sur la production énergétique du parc solaire

La moyenne de production journalière de l'ensemble de ces équipements est de **1870 kWh** soit l'équivalent de la consommation journalière de **150 foyers**. Cette moyenne inclut des variations de rendement. A titre informatif, la production journalière estivale est estimée entre **3500 et 4000 kWh**.



Contact :

Tél. : 04.50.66.77.77

e-mail : sila@sila.fr

site web : www.sila.fr

7, rue des terrasses - 74962 CRAN-GEVRIER Cedex



SILA



SILA



@syndicatmixtedulacdannecy





La mobilité

Horaires : ligne 60



Anancy Gare routière
→ Talloires-Montmin Angon
Toute l'année du lundi au samedi

| | GARE ROUTIÈRE | 06:40 | 06:55 | 07:10 | 07:25 | 07:40 | 07:55 | 08:10 | 08:25 | 08:40 | 08:55 | 09:10 | 09:25 | 09:40 | 09:55 | 10:10 | 10:25 | 10:40 | 10:55 | 11:10 | 11:25 | 11:40 | 11:55 | 12:10 | 12:25 | 12:40 | 12:55 | 13:10 | 13:25 | 13:40 | 13:55 | 14:10 | 14:25 | 14:40 | 14:55 | 15:10 | 15:25 | 15:40 | 15:55 | 16:10 | 16:25 | 16:40 | 16:55 | 17:10 | 17:25 | 17:40 | 17:55 | 18:10 | 18:25 | 18:40 | 18:55 | 19:10 | 19:25 | 19:40 | 19:55 | 20:10 | 20:25 | 20:40 | 20:55 | 21:10 | 21:25 | 21:40 | 21:55 | 22:10 | 22:25 | 22:40 | 22:55 | 23:10 | 23:25 | 23:40 | 23:55 | 24:10 | 24:25 | 24:40 | 24:55 | 25:10 | 25:25 | 25:40 | 25:55 | 26:10 | 26:25 | 26:40 | 26:55 | 27:10 | 27:25 | 27:40 | 27:55 | 28:10 | 28:25 | 28:40 | 28:55 | 29:10 | 29:25 | 29:40 | 29:55 | 30:10 | 30:25 | 30:40 | 30:55 | 31:10 | 31:25 | 31:40 | 31:55 | 32:10 | 32:25 | 32:40 | 32:55 | 33:10 | 33:25 | 33:40 | 33:55 | 34:10 | 34:25 | 34:40 | 34:55 | 35:10 | 35:25 | 35:40 | 35:55 | 36:10 | 36:25 | 36:40 | 36:55 | 37:10 | 37:25 | 37:40 | 37:55 | 38:10 | 38:25 | 38:40 | 38:55 | 39:10 | 39:25 | 39:40 | 39:55 | 40:10 | 40:25 | 40:40 | 40:55 | 41:10 | 41:25 | 41:40 | 41:55 | 42:10 | 42:25 | 42:40 | 42:55 | 43:10 | 43:25 | 43:40 | 43:55 | 44:10 | 44:25 | 44:40 | 44:55 | 45:10 | 45:25 | 45:40 | 45:55 | 46:10 | 46:25 | 46:40 | 46:55 | 47:10 | 47:25 | 47:40 | 47:55 | 48:10 | 48:25 | 48:40 | 48:55 | 49:10 | 49:25 | 49:40 | 49:55 | 50:10 | 50:25 | 50:40 | 50:55 | 51:10 | 51:25 | 51:40 | 51:55 | 52:10 | 52:25 | 52:40 | 52:55 | 53:10 | 53:25 | 53:40 | 53:55 | 54:10 | 54:25 | 54:40 | 54:55 | 55:10 | 55:25 | 55:40 | 55:55 | 56:10 | 56:25 | 56:40 | 56:55 | 57:10 | 57:25 | 57:40 | 57:55 | 58:10 | 58:25 | 58:40 | 58:55 | 59:10 | 59:25 | 59:40 | 59:55 | 60:10 | 60:25 | 60:40 | 60:55 | 61:10 | 61:25 | 61:40 | 61:55 | 62:10 | 62:25 | 62:40 | 62:55 | 63:10 | 63:25 | 63:40 | 63:55 | 64:10 | 64:25 | 64:40 | 64:55 | 65:10 | 65:25 | 65:40 | 65:55 | 66:10 | 66:25 | 66:40 | 66:55 | 67:10 | 67:25 | 67:40 | 67:55 | 68:10 | 68:25 | 68:40 | 68:55 | 69:10 | 69:25 | 69:40 | 69:55 | 70:10 | 70:25 | 70:40 | 70:55 | 71:10 | 71:25 | 71:40 | 71:55 | 72:10 | 72:25 | 72:40 | 72:55 | 73:10 | 73:25 | 73:40 | 73:55 | 74:10 | 74:25 | 74:40 | 74:55 | 75:10 | 75:25 | 75:40 | 75:55 | 76:10 | 76:25 | 76:40 | 76:55 | 77:10 | 77:25 | 77:40 | 77:55 | 78:10 | 78:25 | 78:40 | 78:55 | 79:10 | 79:25 | 79:40 | 79:55 | 80:10 | 80:25 | 80:40 | 80:55 | 81:10 | 81:25 | 81:40 | 81:55 | 82:10 | 82:25 | 82:40 | 82:55 | 83:10 | 83:25 | 83:40 | 83:55 | 84:10 | 84:25 | 84:40 | 84:55 | 85:10 | 85:25 | 85:40 | 85:55 | 86:10 | 86:25 | 86:40 | 86:55 | 87:10 | 87:25 | 87:40 | 87:55 | 88:10 | 88:25 | 88:40 | 88:55 | 89:10 | 89:25 | 89:40 | 89:55 | 90:10 | 90:25 | 90:40 | 90:55 | 91:10 | 91:25 | 91:40 | 91:55 | 92:10 | 92:25 | 92:40 | 92:55 | 93:10 | 93:25 | 93:40 | 93:55 | 94:10 | 94:25 | 94:40 | 94:55 | 95:10 | 95:25 | 95:40 | 95:55 | 96:10 | 96:25 | 96:40 | 96:55 | 97:10 | 97:25 | 97:40 | 97:55 | 98:10 | 98:25 | 98:40 | 98:55 | 99:10 | 99:25 | 99:40 | 99:55 | 100:10 | 100:25 | 100:40 | 100:55 | 101:10 | 101:25 | 101:40 | 101:55 | 102:10 | 102:25 | 102:40 | 102:55 | 103:10 | 103:25 | 103:40 | 103:55 | 104:10 | 104:25 | 104:40 | 104:55 | 105:10 | 105:25 | 105:40 | 105:55 | 106:10 | 106:25 | 106:40 | 106:55 | 107:10 | 107:25 | 107:40 | 107:55 | 108:10 | 108:25 | 108:40 | 108:55 | 109:10 | 109:25 | 109:40 | 109:55 | 110:10 | 110:25 | 110:40 | 110:55 | 111:10 | 111:25 | 111:40 | 111:55 | 112:10 | 112:25 | 112:40 | 112:55 | 113:10 | 113:25 | 113:40 | 113:55 | 114:10 | 114:25 | 114:40 | 114:55 | 115:10 | 115:25 | 115:40 | 115:55 | 116:10 | 116:25 | 116:40 | 116:55 | 117:10 | 117:25 | 117:40 | 117:55 | 118:10 | 118:25 | 118:40 | 118:55 | 119:10 | 119:25 | 119:40 | 119:55 | 120:10 | 120:25 | 120:40 | 120:55 | 121:10 | 121:25 | 121:40 | 121:55 | 122:10 | 122:25 | 122:40 | 122:55 | 123:10 | 123:25 | 123:40 | 123:55 | 124:10 | 124:25 | 124:40 | 124:55 | 125:10 | 125:25 | 125:40 | 125:55 | 126:10 | 126:25 | 126:40 | 126:55 | 127:10 | 127:25 | 127:40 | 127:55 | 128:10 | 128:25 | 128:40 | 128:55 | 129:10 | 129:25 | 129:40 | 129:55 | 130:10 | 130:25 | 130:40 | 130:55 | 131:10 | 131:25 | 131:40 | 131:55 | 132:10 | 132:25 | 132:40 | 132:55 | 133:10 | 133:25 | 133:40 | 133:55 | 134:10 | 134:25 | 134:40 | 134:55 | 135:10 | 135:25 | 135:40 | 135:55 | 136:10 | 136:25 | 136:40 | 136:55 | 137:10 | 137:25 | 137:40 | 137:55 | 138:10 | 138:25 | 138:40 | 138:55 | 139:10 | 139:25 | 139:40 | 139:55 | 140:10 | 140:25 | 140:40 | 140:55 | 141:10 | 141:25 | 141:40 | 141:55 | 142:10 | 142:25 | 142:40 | 142:55 | 143:10 | 143:25 | 143:40 | 143:55 | 144:10 | 144:25 | 144:40 | 144:55 | 145:10 | 145:25 | 145:40 | 145:55 | 146:10 | 146:25 | 146:40 | 146:55 | 147:10 | 147:25 | 147:40 | 147:55 | 148:10 | 148:25 | 148:40 | 148:55 | 149:10 | 149:25 | 149:40 | 149:55 | 150:10 | 150:25 | 150:40 | 150:55 | 151:10 | 151:25 | 151:40 | 151:55 | 152:10 | 152:25 | 152:40 | 152:55 | 153:10 | 153:25 | 153:40 | 153:55 | 154:10 | 154:25 | 154:40 | 154:55 | 155:10 | 155:25 | 155:40 | 155:55 | 156:10 | 156:25 | 156:40 | 156:55 | 157:10 | 157:25 | 157:40 | 157:55 | 158:10 | 158:25 | 158:40 | 158:55 | 159:10 | 159:25 | 159:40 | 159:55 | 160:10 | 160:25 | 160:40 | 160:55 | 161:10 | 161:25 | 161:40 | 161:55 | 162:10 | 162:25 | 162:40 | 162:55 | 163:10 | 163:25 | 163:40 | 163:55 | 164:10 | 164:25 | 164:40 | 164:55 | 165:10 | 165:25 | 165:40 | 165:55 | 166:10 | 166:25 | 166:40 | 166:55 | 167:10 | 167:25 | 167:40 | 167:55 | 168:10 | 168:25 | 168:40 | 168:55 | 169:10 | 169:25 | 169:40 | 169:55 | 170:10 | 170:25 | 170:40 | 170:55 | 171:10 | 171:25 | 171:40 | 171:55 | 172:10 | 172:25 | 172:40 | 172:55 | 173:10 | 173:25 | 173:40 | 173:55 | 174:10 | 174:25 | 174:40 | 174:55 | 175:10 | 175:25 | 175:40 | 175:55 | 176:10 | 176:25 | 176:40 | 176:55 | 177:10 | 177:25 | 177:40 | 177:55 | 178:10 | 178:25 | 178:40 | 178:55 | 179:10 | 179:25 | 179:40 | 179:55 | 180:10 | 180:25 | 180:40 | 180:55 | 181:10 | 181:25 | 181:40 | 181:55 | 182:10 | 182:25 | 182:40 | 182:55 | 183:10 | 183:25 | 183:40 | 183:55 | 184:10 | 184:25 | 184:40 | 184:55 | 185:10 | 185:25 | 185:40 | 185:55 | 186:10 | 186:25 | 186:40 | 186:55 | 187:10 | 187:25 | 187:40 | 187:55 | 188:10 | 188:25 | 188:40 | 188:55 | 189:10 | 189:25 | 189:40 | 189:55 | 190:10 | 190:25 | 190:40 | 190:55 | 191:10 | 191:25 | 191:40 | 191:55 | 192:10 | 192:25 | 192:40 | 192:55 | 193:10 | 193:25 | 193:40 | 193:55 | 194:10 | 194:25 | 194:40 | 194:55 | 195:10 | 195:25 | 195:40 | 195:55 | 196:10 | 196:25 | 196:40 | 196:55 | 197:10 | 197:25 | 197:40 | 197:55 | 198:10 | 198:25 | 198:40 | 198:55 | 199:10 | 199:25 | 199:40 | 199:55 | 200:10 | 200:25 | 200:40 | 200:55 |
|--|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|--|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|

Talloires-Montmin Angon
→ Anancy Gare routière

Toute l'année du lundi au samedi



Espace Sibra
11, rue de la Gare - BP 200
74005 Anancy Cedex
contact : sibra@sibra.fr
Tél. 04 50 10 04 84
www.sibra.fr
Pour toute information sur
les lignes, tarifs et horaires



| | TALLOIRES-MONTMIN ANNON | 06:40 | 06:55 | 07:10 | 07:25 | 07:40 | 07:55 | 08:10 | 08:25 | 08:40 | 08:55 | 09:10 | 09:25 | 09:40 | 09:55 | 10:10 | 10:25 | 10:40 | 10:55 | 11:10 | 11:25 | 11:40 | 11:55 | 12:10 | 12:25 | 12:40 | 12:55 | 13:10 | 13:25 | 13:40 | 13:55 | 14:10 | 14:25 | 14:40 | 14:55 | 15:10 | 15:25 | 15:40 | 15:55 | 16:10 | 16:25 | 16:40 | 16:55 | 17:10 | 17:25 | 17:40 | 17:55 | 18:10 | 18:25 | 18:40 | 18:55 | 19:10 | 19:25 | 19:40 | 19:55 | 20:10 | 20:25 | 20:40 | 20:55 | 21:10 | 21:25 | 21:40 | 21:55 | 22:10 | 22:25 | 22:40 | 22:55 | 23:10 | 23:25 | 23:40 | 23:55 | 24:10 | 24:25 | 24:40 | 24:55 | 25:10 | 25:25 | 25:40 | 25:55 | 26:10 | 26:25 | 26:40 | 26:55 | 27:10 | 27:25 | 27:40 | 27:55 | 28:10 | 28:25 | 28:40 | 28:55 | 29:10 | 29:25 | 29:40 | 29:55 | 30:10 | 30:25 | 30:40 | 30:55 | 31:10 | 31:25 | 31:40 | 31:55 | 32:10 | 32:25 | 32:40 | 32:55 | 33:10 | 33:25 | 33:40 | 33:55 | 34:10 | 34:25 | 34:40 | 34:55 | 35:10 | 35:25 | 35:40 | 35:55 | 36:10 | 36:25 | 36:40 | 36:55 | 37:10 | 37:25 | 37:40 | 37:55 | 38:10 | 38:25 | 38:40 | 38:55 | 39:10 | 39:25 | 39:40 | 39:55 | 40:10 | 40:25 | 40:40 | 40:55 | 41:10 | 41:25 | 41:40 | 41:55 | 42:10 | 42:25 | 42:40 | 42:55 | 43:10 | 43:25 | 43:40 | 43:55 | 44:10 | 44:25 | 44:40 | 44:55 | 45:10 | 45:25 | 45:40 | 45:55 | 46:10 | 46:25 | 46:40 | 46:55 | 47:10 | 47:25 | 47:40 | 47:55 | 48:10 | 48:25 | 48:40 | 48:55 | 49:10 | 49:25 | 49:40 | 49:55 | 50:10 | 50:25 | 50:40 | 50:55 | 51:10 | 51:25 | 51:40 | 51:55 | 52:10 | 52:25 | 52:40 | 52:55 | 53:10 | 53:25 | 53:40 | 53:55 | 54:10 | 54:25 | 54:40 | 54:55 | 55:10 | 55:25 | 55:40 | 55:55 | 56:10 | 56:25 | 56:40 | 56:55 | 57:10 | 57:25 | 57:40 | 57:55 | 58:10 | 58:25 | 58:40 | 58:55 | 59:10 | 59:25 | 59:40 | 59:55 | 60:10 | 60:25 | 60:40 | 60:55 | 61:10 | 61:25 | 61:40 | 61:55 | 62:10 | 62:25 | 62:40 | 62:55 | 63:10 | 63:25 | 63:40 | 63:55 | 64:10 | 64:25 | 64:40 | 64:55 | 65:10 | 65:25 | 65:40 | 65:55 | 66:10 | 66:25 | 66:40 | 66:55 | 67:10 | 67: |
|--|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|
|--|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|



Anney Gare routière
→ Talloires-Montmin Angon
Le dimanche et les jours fériés

60
Nouvelle à partir du 29 août 2022

NOUVEL ITINÉRAIRE
→ DIRECT

| | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 18:50 | 19:00 | 19:10 | 19:40 | 20:00 | 20:30 |
| 19:50 | 20:00 | 20:10 | 20:40 | 21:00 | 21:30 |
| 20:40 | 20:50 | 21:00 | 21:30 | 21:50 | 22:20 |
| 21:50 | 22:00 | 22:10 | 22:40 | 23:00 | 23:30 |
| 23:40 | 23:50 | 24:00 | 24:30 | 24:50 | 25:20 |
| 25:20 | 25:30 | 25:40 | 26:10 | 26:30 | 27:00 |
| 27:00 | 27:10 | 27:20 | 27:50 | 28:10 | 28:40 |
| 28:40 | 28:50 | 29:00 | 29:30 | 29:50 | 30:20 |
| 30:20 | 30:30 | 30:40 | 31:10 | 31:30 | 32:00 |
| 32:00 | 32:10 | 32:20 | 32:50 | 33:10 | 33:40 |
| 33:40 | 33:50 | 34:00 | 34:30 | 34:50 | 35:20 |
| 35:20 | 35:30 | 35:40 | 36:10 | 36:30 | 37:00 |
| 37:00 | 37:10 | 37:20 | 37:50 | 38:10 | 38:40 |
| 38:40 | 38:50 | 39:00 | 39:30 | 39:50 | 40:20 |
| 40:20 | 40:30 | 40:40 | 41:10 | 41:30 | 42:00 |
| 42:00 | 42:10 | 42:20 | 42:50 | 43:10 | 43:40 |
| 43:40 | 43:50 | 44:00 | 44:30 | 44:50 | 45:20 |
| 45:20 | 45:30 | 45:40 | 46:10 | 46:30 | 47:00 |
| 47:00 | 47:10 | 47:20 | 47:50 | 48:10 | 48:40 |
| 48:40 | 48:50 | 49:00 | 49:30 | 49:50 | 50:20 |
| 50:20 | 50:30 | 50:40 | 51:10 | 51:30 | 52:00 |
| 52:00 | 52:10 | 52:20 | 52:50 | 53:10 | 53:40 |
| 53:40 | 53:50 | 54:00 | 54:30 | 54:50 | 55:20 |
| 55:20 | 55:30 | 55:40 | 56:10 | 56:30 | 57:00 |
| 57:00 | 57:10 | 57:20 | 57:50 | 58:10 | 58:40 |
| 58:40 | 58:50 | 59:00 | 59:30 | 59:50 | 60:20 |
| 60:20 | 60:30 | 60:40 | 61:10 | 61:30 | 62:00 |
| 62:00 | 62:10 | 62:20 | 62:50 | 63:10 | 63:40 |
| 63:40 | 63:50 | 64:00 | 64:30 | 64:50 | 65:20 |
| 65:20 | 65:30 | 65:40 | 66:10 | 66:30 | 67:00 |
| 67:00 | 67:10 | 67:20 | 67:50 | 68:10 | 68:40 |
| 68:40 | 68:50 | 69:00 | 69:30 | 69:50 | 70:20 |
| 70:20 | 70:30 | 70:40 | 71:10 | 71:30 | 72:00 |
| 72:00 | 72:10 | 72:20 | 72:50 | 73:10 | 73:40 |
| 73:40 | 73:50 | 74:00 | 74:30 | 74:50 | 75:20 |
| 75:20 | 75:30 | 75:40 | 76:10 | 76:30 | 77:00 |
| 77:00 | 77:10 | 77:20 | 77:50 | 78:10 | 78:40 |
| 78:40 | 78:50 | 79:00 | 79:30 | 79:50 | 80:20 |
| 80:20 | 80:30 | 80:40 | 81:10 | 81:30 | 82:00 |
| 82:00 | 82:10 | 82:20 | 82:50 | 83:10 | 83:40 |
| 83:40 | 83:50 | 84:00 | 84:30 | 84:50 | 85:20 |
| 85:20 | 85:30 | 85:40 | 86:10 | 86:30 | 87:00 |
| 87:00 | 87:10 | 87:20 | 87:50 | 88:10 | 88:40 |
| 88:40 | 88:50 | 89:00 | 89:30 | 89:50 | 90:20 |
| 90:20 | 90:30 | 90:40 | 91:10 | 91:30 | 92:00 |
| 92:00 | 92:10 | 92:20 | 92:50 | 93:10 | 93:40 |
| 93:40 | 93:50 | 94:00 | 94:30 | 94:50 | 95:20 |
| 95:20 | 95:30 | 95:40 | 96:10 | 96:30 | 97:00 |
| 97:00 | 97:10 | 97:20 | 97:50 | 98:10 | 98:40 |
| 98:40 | 98:50 | 99:00 | 99:30 | 99:50 | 100:20 |
| 100:20 | 100:30 | 100:40 | 101:10 | 101:30 | 102:00 |
| 102:00 | 102:10 | 102:20 | 102:50 | 103:10 | 103:40 |
| 103:40 | 103:50 | 104:00 | 104:30 | 104:50 | 105:20 |
| 105:20 | 105:30 | 105:40 | 106:10 | 106:30 | 107:00 |
| 107:00 | 107:10 | 107:20 | 107:50 | 108:10 | 108:40 |
| 108:40 | 108:50 | 109:00 | 109:30 | 109:50 | 110:20 |
| 110:20 | 110:30 | 110:40 | 111:10 | 111:30 | 112:00 |
| 112:00 | 112:10 | 112:20 | 112:50 | 113:10 | 113:40 |
| 113:40 | 113:50 | 114:00 | 114:30 | 114:50 | 115:20 |
| 115:20 | 115:30 | 115:40 | 116:10 | 116:30 | 117:00 |
| 117:00 | 117:10 | 117:20 | 117:50 | 118:10 | 118:40 |
| 118:40 | 118:50 | 119:00 | 119:30 | 119:50 | 120:20 |
| 120:20 | 120:30 | 120:40 | 121:10 | 121:30 | 122:00 |
| 122:00 | 122:10 | 122:20 | 122:50 | 123:10 | 123:40 |
| 123:40 | 123:50 | 124:00 | 124:30 | 124:50 | 125:20 |
| 125:20 | 125:30 | 125:40 | 126:10 | 126:30 | 127:00 |
| 127:00 | 127:10 | 127:20 | 127:50 | 128:10 | 128:40 |
| 128:40 | 128:50 | 129:00 | 129:30 | 129:50 | 130:20 |
| 130:20 | 130:30 | 130:40 | 131:10 | 131:30 | 132:00 |
| 132:00 | 132:10 | 132:20 | 132:50 | 133:10 | 133:40 |
| 133:40 | 133:50 | 134:00 | 134:30 | 134:50 | 135:20 |
| 135:20 | 135:30 | 135:40 | 136:10 | 136:30 | 137:00 |
| 137:00 | 137:10 | 137:20 | 137:50 | 138:10 | 138:40 |
| 138:40 | 138:50 | 139:00 | 139:30 | 139:50 | 140:20 |
| 140:20 | 140:30 | 140:40 | 141:10 | 141:30 | 142:00 |
| 142:00 | 142:10 | 142:20 | 142:50 | 143:10 | 143:40 |
| 143:40 | 143:50 | 144:00 | 144:30 | 144:50 | 145:20 |
| 145:20 | 145:30 | 145:40 | 146:10 | 146:30 | 147:00 |
| 147:00 | 147:10 | 147:20 | 147:50 | 148:10 | 148:40 |
| 148:40 | 148:50 | 149:00 | 149:30 | 149:50 | 150:20 |
| 150:20 | 150:30 | 150:40 | 151:10 | 151:30 | 152:00 |
| 152:00 | 152:10 | 152:20 | 152:50 | 153:10 | 153:40 |
| 153:40 | 153:50 | 154:00 | 154:30 | 154:50 | 155:20 |
| 155:20 | 155:30 | 155:40 | 156:10 | 156:30 | 157:00 |
| 157:00 | 157:10 | 157:20 | 157:50 | 158:10 | 158:40 |
| 158:40 | 158:50 | 159:00 | 159:30 | 159:50 | 160:20 |
| 160:20 | 160:30 | 160:40 | 161:10 | 161:30 | 162:00 |
| 162:00 | 162:10 | 162:20 | 162:50 | 163:10 | 163:40 |
| 163:40 | 163:50 | 164:00 | 164:30 | 164:50 | 165:20 |
| 165:20 | 165:30 | 165:40 | 166:10 | 166:30 | 167:00 |
| 167:00 | 167:10 | 167:20 | 167:50 | 168:10 | 168:40 |
| 168:40 | 168:50 | 169:00 | 169:30 | 169:50 | 170:20 |
| 170:20 | 170:30 | 170:40 | 171:10 | 171:30 | 172:00 |
| 172:00 | 172:10 | 172:20 | 172:50 | 173:10 | 173:40 |
| 173:40 | 173:50 | 174:00 | 174:30 | 174:50 | 175:20 |
| 175:20 | 175:30 | 175:40 | 176:10 | 176:30 | 177:00 |
| 177:00 | 177:10 | 177:20 | 177:50 | 178:10 | 178:40 |
| 178:40 | 178:50 | 179:00 | 179:30 | 179:50 | 180:20 |
| 180:20 | 180:30 | 180:40 | 181:10 | 181:30 | 182:00 |
| 182:00 | 182:10 | 182:20 | 182:50 | 183:10 | 183:40 |
| 183:40 | 183:50 | 184:00 | 184:30 | 184:50 | 185:20 |
| 185:20 | 185:30 | 185:40 | 186:10 | 186:30 | 187:00 |
| 187:00 | 187:10 | 187:20 | 187:50 | 188:10 | 188:40 |
| 188:40 | 188:50 | 189:00 | 189:30 | 189:50 | 190:20 |
| 190:20 | 190:30 | 190:40 | 191:10 | 191:30 | 192:00 |
| 192:00 | 192:10 | 192:20 | 192:50 | 193:10 | 193:40 |
| 193:40 | 193:50 | 194:00 | 194:30 | 194:50 | 195:20 |
| 195:20 | 195:30 | 195:40 | 196:10 | 196:30 | 197:00 |
| 197:00 | 197:10 | 197:20 | 197:50 | 198:10 | 198:40 |
| 198:40 | 198:50 | 199:00 | 199:30 | 199:50 | 200:20 |
| 200:20 | 200:30 | 200:40 | 201:10 | 201:30 | 202:00 |
| 202:00 | 202:10 | 202:20 | 202:50 | 203:10 | 203:40 |
| 203:40 | 203:50 | 204:00 | 204:30 | 204:50 | 205:20 |
| 205:20 | 205:30 | 205:40 | 206:10 | 206:30 | 207:00 |
| 207:00 | 207:10 | 207:20 | 207:50 | 208:10 | 208:40 |
| 208:40 | 208:50 | 209:00 | 209:30 | 209:50 | 210:20 |
| 210:20 | 210:30 | 210:40 | 211:10 | 211:30 | 212:00 |
| 212:00 | 212:10 | 212:20 | 212:50 | 213:10 | 213:40 |
| 213:40 | 213:50 | 214:00 | 214:30 | 214:50 | 215:20 |
| 215:20 | 215:30 | 215:40 | 216:10 | 216:30 | 217:00 |
| 217:00 | 217:10 | 217:20 | 217:50 | 218:10 | 218:40 |
| 218:40 | 218:50 | 219:00 | 219:30 | 219:50 | 220:20 |
| 220:20 | 220:30 | 220:40 | 221:10 | 221:30 | 222:00 |
| 222:00 | 222:10 | 222:20 | 222:50 | 223:10 | 223:40 |
| 223:40 | 223:50 | 224:00 | 224:30 | 224:50 | 225:20 |
| 225:20 | 225:30 | 225:40 | 226:10 | 226:30 | 227:00 |
| 227:00 | 227:10 | 227:20 | 227:50 | 228:10 | 228:40 |
| 228:40 | 228:50 | 229:00 | 229:30 | 229:50 | 230:20 |
| 230:20 | 230:30 | 230:40 | 231:10 | 231:30 | 232:00 |
| 232:00 | 232:10 | 232:20 | 232:50 | 233:10 | 233:40 |
| 233:40 | 233:50 | 234:00 | 234:30 | 234:50 | 235:20 |
| 235:20 | 235:30 | 235:40 | 236:10 | 236:30 | 237:00 |
| 237:00 | 237:10 | 237:20 | 237:50 | 238:10 | 238:40 |
| 238:40 | 238:50 | 239:00 | 239:30 | 239:50 | 240:20 |
| 240:20 | 240:30 | 240:40 | 241:10 | 241:30 | 242:00 |
| 242:00 | 242:10 | 242:20 | 242:50 | 243:10 | 243:40 |
| 243:40 | 243:50 | 244:00 | 244:30 | 244:50 | 245:20 |
| 245:20 | 245:30 | 245:40 | 246:10 | 246:30 | 247:00 |
| 247:00 | 247:10 | 247:20 | 247:50 | 248:10 | 248:40 |
| 248:40 | 248:50 | 249:00 | 249:30 | 249:50 | 250:20 |
| 250:20 | 250:30 | 250:40 | 251:10 | 251:30 | 252:00 |
| 252:00 | 252:10 | 252:20 | 252:50 | 253:10 | 253:40 |
| 253:40 | 253:50 | 254:00 | 254:30 | 254:50 | 255:20 |
| 255:20 | 255:30 | 255:40 | 256:10 | 256:30 | 257:00 |
| 257:00 | 257:10 | 257:20 | 257:50 | 258:10 | 258:40 |
| 258:40 | 258:50 | 259:00 | 259:30 | 259:50 | 260:20 |
| 260:20 | 260:30 | 260:40 | 261:10 | 261:30 | 262:00 |
| 262:00 | 262:10 | 262:20 | 262:50 | 263:10 | 263:40 |
| 263:40 | 263:50 | 264:00 | 264:30 | 264:50 | 265:20 |
| 265:20 | 265:30 | 265:40 | 266:10 | 266:30 | 267:00 |
| 267:00 | 267:10 | 267:20 | 267:50 | 268:10 | 268:40 |
| 268:40 | 268:50 | 269:00 | 269:30 | 269:50 | 270:20 |
| 270:20 | 270:30 | 270:40 | 271:10 | 271:30 | 272:00 |
| 272:00 | 272:10 | 272:20 | 272:50 | 273:10 | 273:40 |
| 273:40 | 273:50 | 274:00 | 274:30 | 274:50 | 275:20 |
| 275:20 | 275:30 | 275:40 | 276:10 | 276:30 | 277:00 |
| 277:00 | 277:10 | 277:20 | 277:50 | 278:10 | 278:40 |
| 278:40 | 278:50 | 279:00 | 279:30 | 279:50 | 280:20 |
| 280:20 | 280:30 | 280:40 | 281:10 | 281:30 | 282:00 |
| 282:00 | 282:10 | 282:20 | 282:50 | 283:10 | 283:40 |
| 283:40 | 283:50 | 284:00 | 284:30 | 284:50 | 285:20 |
| 285:20 | 285:30 | 285:40 | 286:10 | 286:30 | 287:00 |
| 287:00 | 287:10 | 287:20 | 287:50 | 288:10 | 288:40 |
| 288:40 | 288:50 | 289:00 | 289:30 | 289:50 | 290:20 |
| 290:20 | 290:30 | 290:40 | 291:10 | 291:30 | 292:00 |
| 292:00 | 292:10 | 292:20 | 292:50 | 293:10 | 293:40 |
| 293:40 | 293:50 | 294:00 | 294:30 | 294:50 | 295:20 |
| 295:20 | 295:30 | 295:40 | 296:10 | 296:30 | 297:00 |
| 297:00 | 297:10 | 297:20 | 297:50 | 298:10 | 298:40 |
| 298:40 | 298:50 | 299:00 | 299:30 | 299:50 | 300:20 |
| 300:20 | 300:30 | 300:40 | 301:10 | 301:30 | 302:00 |
| 302:00 | 302:10 | 302:20 | 302:50 | 303:10 | 303:40 |
| 303:40 | 303:50 | 304:00 | 304:30 | 304:50 | 305:20 |
| 305:20 | 305:30 | 30 | | | |



La vie scolaire

À l'école du Clos Chevallier

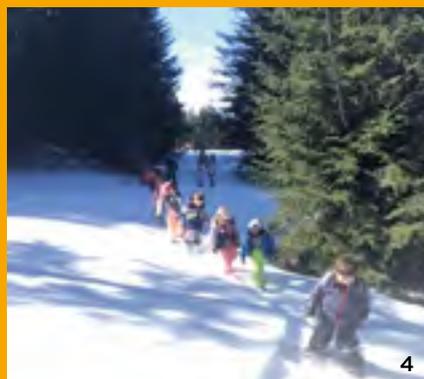


RETOUR SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

Une année riche en projets, partage, coopérations, découvertes, apprentissages.

Du sport à tous les âges : les activités sportives ont une place importante dans les programmes et font partie des apprentissages dès la Petite Section. L'objectif de 30 minutes d'activités physiques quotidiennes est en cours de mise en place dans l'école.

1. Voile pour les CE2, CM1, CM2
2. Natation au CP, CE1
3. Trois journées de ski de fond pour les CP, CE1 et CE2 au Grand-Bornand
4. Rando raquettes aux Glières pour les GS, CP
5. Activité vélo pour les 6-7 ans





6

Une école éco-responsable et solidaire : depuis l'obtention du label E3D (École en Démarche de Développement Durable) notre école continue de poursuivre les actions entreprises et en organise de nouvelles chaque année : ramassage des déchets dans la commune lors de la journée « Nettoyons la nature », participation au challenge MPP (Ma Petite Planète), participation à l'odyssée de la Water Family, utilisation du compost, jardins potagers et fleuris...



7



8



9



10

6. Parcours gymnique pour les maternelles en salle de motricité
7. Panneau réalisé par les élèves impliqués avec leurs familles dans le challenge Ma Petite Planète
8. Participation des élèves de CM2 à la grande odyssée de la Water Family le 16 juin 2022
9. Plantation d'un figuier dans le verger du château lors de la journée Water Family
10. Spectacle « Cornélius et les déchets » pour les élèves de maternelle



Les Menthonades : pour fêter la fin de l'année scolaire, des jeux, activités, expériences, lectures...sont organisés lors d'une demi-journée de coopération durant laquelle les enfants par équipes (dans chaque équipe, un enfant de chaque niveau) se déplacent en autonomie d'atelier en atelier.

La fête du printemps : défilé dans le village et sous un soleil radieux cette année. Tous les enfants de l'école, accompagnés de parents, se sont déguisés pour une grande occasion : dire au-revoir à l'hiver et fêter l'arrivée des beaux jours. Evénement organisé par l'école et l'APE.



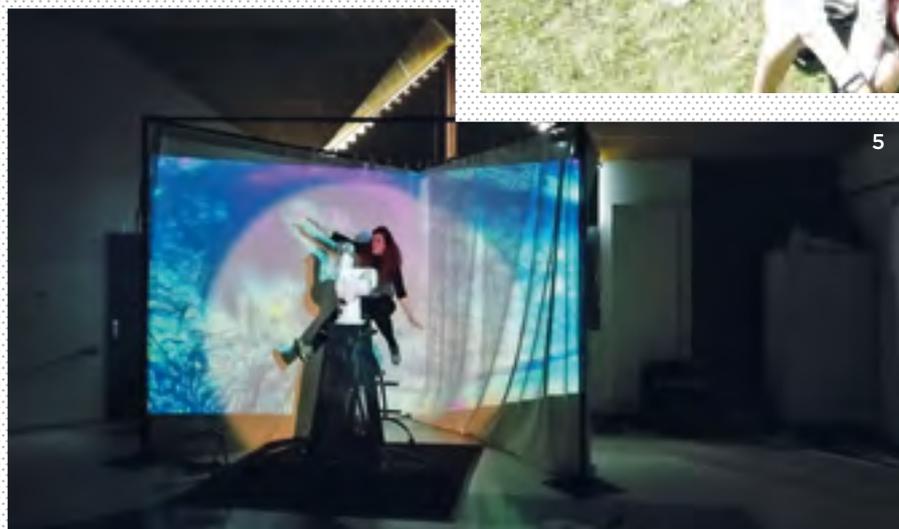
1. La récolte des radis
2. Le compost
3. Le petit potager des maternelles
4. Les Menthonades : Atelier Memory
5. Les Menthonades : jeu d'habileté
6. Les Menthonades : découverte de l'aviron
7. La fête du printemps

Les sciences et le numérique à l'honneur : en partenariat avec la Turbine. Visite d'expositions et ateliers d'initiation à la programmation de robots et à l'utilisation du logiciel Scratch.



1. À la Turbine : découverte de Scratch
2. À la Turbine : programmation de robots
3. Une journée à Lyon au musée des Confluences pour les CM1 et CM2 qui ont pu participer à un Escape Game sur le thème de la conservation des collections
4. Les artistes Sylvie Santi et RIVER' avec les élèves de CM2
5. « Robot mon autre » un spectacle de la compagnie Sylvie Santi

Un projet culturel de grande envergure en partenariat avec l'OCCE (Office Central de la Coopération Scolaire) : tous les élèves de la Petite Section au CM2 ont participé à un projet autour de l'art poétique et de l'oralité. L'artiste et poète Sylvie Santi, venue présenter ses spectacles « Robot mon autre » et « Philipou », a accompagné les élèves dans leurs créations jusqu'à l'enregistrement de bulles sonores diffusées en podcast et en direct par Radioalto. Pour clore ce cycle, la venue du beatboxer annécien vice-champion du monde, Enzo Fumex, (RIVER' de son nom de scène), a enchanté les plus grands.



À l'école des Moulins

LES EXPLORATEURS DE L'ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE « LES MOULINS »

Tout au long de cette année 2021 - 2022, les 4 classes de l'école ont pu « EXPLORER » ! Explorer le monde, l'Europe, la France, notre région, notre département, notre village, mais aussi nos « possibles », nos talents, notre foi...



Chaque classe a travaillé un continent en première période : l'Afrique pour les PS, MS, l'Océanie pour les GS, CP, l'Asie pour les CE1, CE2 et enfin l'Amérique pour les CM1, CM2.

Ce thème nous a permis d'imaginer un environnement heureux, une « maison commune » où chacun a pu s'épanouir en relation avec les autres. Avec ce projet, nous souhaitons faire en sorte que les enfants

puissent trouver du sens dans ce qu'ils découvrent, dans leurs apprentissages et qu'ils puissent s'ouvrir au monde qui les entoure.

En voici un aperçu :



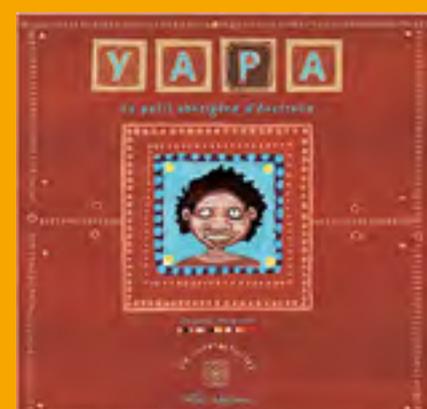
CORRESPONDANCE AVEC CHRYSTEL PROPUECH - AUTRICE ET ILLUSTRATRICE DE « YAPA, LE PETIT ABORIGÈNE »

Les enfants de GS, CP ont lu l'album « Yapa, le petit aborigène ». C'est le témoignage d'un petit garçon aborigène qui raconte sa vie et sa culture dans sa tribu des Ganalbingu en Australie.

Ils se posaient beaucoup de questions à la suite de cette histoire et

ont donc écrit à Chrystel Propuech, l'autrice et illustratrice du livre qui leur a répondu.

Ils ont aussi écrit des poèmes sur l'Australie.



SÉANCES DE BASKET ET DE SPORTS COLLECTIFS AVEC SPORT LÉMAN

Mickael Jordan et Tony Parker n'ont plus de souci à se faire, leur relève est assurée... Les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont été brillamment initiés au Basketball par de jeunes futurs éducateurs sportifs du centre de formation SPORT LEMAN.

Les enfants ont tous montré d'excellentes capacités et surtout un entraînement hors du commun ! Ils ont appris à dribbler, faire la passe, « piquer » le ballon à l'adversaire, viser le panier, et même parfois marquer ! De véritables futurs champions qui enflammeront peut-être les parquets d'ici quelques années, qui sait ?

Ces jeunes sont aussi venus pour des séances de sports collectifs.



UNE CLASSE MOBILE ET UN NOUVEAU TABLEAU INTERACTIF

Les enfants peuvent travailler en informatique grâce à une classe mobile et des tableaux interactifs dans toutes les classes. Un nouveau tableau a été installé en classe de CM1 CM2.



SORTIE HAMEAU DU PÈRE NOËL EN DÉCEMBRE

Toujours un enchantement pour les enfants de découvrir ce lieu plein de féérie. À la découverte du Père Noël, de la fabrique de jouets, de décorations, ... Les petits et moyens ont été émerveillés par ces superbes décors animés.



DANSES AFRICAINES EN PS, MS ET EN GS, CP

Les enfants de PS, MS, GS et CP étaient heureux de présenter en décembre le fruit de plusieurs semaines de travail avec Alphonse et Sylvie lors d'un magnifique spectacle en public restreint. Ils ont dansé avec enthousiasme, un vrai bonheur de les voir aussi investis dans les danses africaines.



DES JOURNÉES SPORTIVES GRÂCE À L'UGSEL DE HAUTE-SAVOIE

Découverte de l'activité FOOTBALL et HANDBALL pour 4 classes du Bassin Annécien à travers des ateliers et des matchs avec l'UGSEL et le Comité de handball et de football au complexe des Glaisins.



MANIABILITÉ EN VÉLO EN CM1, CM2

Les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une intervention « maniabilité en vélo » proposée par le Grand Annecy.

Ainsi, tous les enfants avaient apporté leurs vélos pour une matinée sur les terrains de sport de Menthon-Saint-Bernard. Sur place, ils ont pu apprendre diverses règles de sécurité, les équipements indispensables sur leurs vélos...



SORTIE CINÉMA À TALLOIRES - GRAINES D'ESPOIR

Les CE et CM sont allés au cinéma de Talloires pour une projection du film « graines d'espoir ». À travers la France, l'Espagne, Madagascar et le Burkina Faso, 332 enfants et adolescents s'emparent de la caméra pour nous livrer leurs attentes et construire un nouvel avenir. Entre enjeux climatiques et justice sociale, ils nous interpellent sur les urgences d'aujourd'hui. Accompagnés par le réalisateur Pierre Beccu, mais également par Roukiata Ouedraogo, Pierre Rabhi, et la musique de Matthieu Chedid, ils racontent et mettent en pratique ce qu'ils veulent changer pour notre futur.

MAX ET LALIE - DES BONNETS EN TRICOTIN EN CE ET CM

Nathalie Loisanca, ancienne maman d'élève de l'école, a créé une association basée sur l'histoire de Lalie qui adore créer, recycler, réparer avec des matériaux de récupération. Elle a initié les enfants au tricotin avec des productions vendues ensuite lors de la fête du boudin.

UNE SOIRÉE « CONTES ET LUMIÈRES »

À l'école, les enfants des classes de Maternelle, CP et de CE, CM ont vécu deux célébrations suivies de contes en lien avec notre projet. Une soirée où la lumière brillait dans les regards des enfants et des plus grands...



SORTIE « RAQUETTES ET CITOYENNETÉ » EN CE1, CE2

En partenariat avec le service Mémoire et Citoyenneté du Conseil Départemental, l'UGSEL propose de sensibiliser les élèves de CE1 et CE2 aux événements qui se sont déroulés sur le plateau des Glières durant la seconde guerre mondiale au travers de l'activité raquette à neige. Deux classes de CE du département ont été accueillies sur la journée le mardi 8 février et ont accédé à deux activités : raquettes et jeux de rôles.



SORTIE À LA POSTE POUR LES GS, CP

En ces temps de Covid, les GS, CP ont préparé des cartes pour souhaiter une bonne année aux gens qu'ils aiment et qu'ils ne voient pas souvent.



LE CARNAVAL AUTOUR DU MONDE

La joie de tomber les masques et de défiler en classe dans leurs costumes pour les présenter aux camarades.

SORTIE « SKI DE FOND » AU GRAND BORNAND

Le vendredi 25 mars, les enfants de GS, CP, CM1 et CM2 se sont retrouvés au Grand Bornand pour une magnifique journée « ski de fond » et jeux dans la neige.



SORTIE « JEUX DE NEIGE » AU SEMNOZ

Le jeudi 10 mars, les enfants de petite et moyenne section sont partis au Semnoz pour une journée « jeux de neige » en partenariat avec l'UGSEL de Haute-Savoie qui organisait cette journée pour plusieurs écoles catholiques du bassin annécien.

Au programme, des descentes en

luges pelles, une initiation au paret, des remontées sur le tapis... et surtout de belles glissades, des fous rires, des sourires, les joies de la glisse pour les plus petits !



VISITE DU SITE DE MORETTE À THÔNES EN CM1, CM2

Nous avons visité le site et retracé l'histoire des résistants des Glières puis nous avons créé nos propres drapeaux de résistants en imaginant un nom de groupe, des symboles, des devises... Nous avons aussi découvert un résistant local : François De Menthon.



SUR LES TRACES DES RÉSISTANTS AU CHR D DE LYON EN CM1, CM2

Le vendredi 4 mars, toute la journée, les CM1, CM2 se sont rendus en car au musée CHR D de Lyon. Ces lettres signifient Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, c'est dans le 7^e arrondissement. L'objectif de la journée était de découvrir les codes secrets des résistants le matin et la vie quotidienne sous l'occupation l'après-midi.



ÉCHANGES ENTRE ANTOINE DE MENTHON ET LES ÉLÈVES DE CM1, CM2

Suite à une invitation par les élèves, Antoine De Menthon est venu en classe le mardi 12 avril en fin de

journée pour nous parler de François De Menthon, figure de la résistance.

Les enfants ont aussi rédigé des articles pour la gazette de l'école sur des résistants de leurs familles.

UNE COUR DE RÉCRÉATION RÉAMÉNAGÉE

La cour de récréation a été réaménagée avec des roulements de jeux, des paniers de basket, de nouvelles règles. Les récréations sont déjà plus apaisées.

CHASSE AUX ŒUFS ET ESCAPE GAME DE PÂQUES

Le vendredi 15 avril, l'APEL des Moulins a offert aux enfants une chasse aux œufs.

À la clé, un « escape game » de Pâques qui a transformé les enfants en détectives pour trouver des chocolats offerts par l'APEL. Les

élèves avaient à résoudre cinq énigmes afin d'accomplir leur mission : retrouver la boîte pleine de chocolats et de gourmandises laissée par Easter Bunny dans l'école.

Ils étaient répartis en groupe et avaient 1 heure pour dénouer l'affaire qui leur était confiée.



ESCALADE POUR LES CM

En fin d'année, les élèves de CM1, CM2 ont eu la chance d'être accueillis par Louis, professeur d'escalade, au collège Saint-Joseph de Thônes. Ils ont pu s'initier à la pratique de l'escalade pour 6 séances sur mai et juin.



DANSES FOLKLORIQUES DE SAVOIE

Le vendredi 3 juin, tous les enfants de l'école ont dansé au rythme de danses folkloriques savoyardes.

Le groupe « L'Écho de nos Montagnes » est venu à l'école en salle de motricité. Les CE1, CE2 et GS, CP ont dansé en première partie d'après-midi, puis c'était au tour des enfants de maternelle, PS, MS et CM1, CM2.

Cette intervention a permis aux enfants de découvrir et pratiquer la danse traditionnelle, tout en s'imprégnant de la vie des petits Savoyards du 19^e siècle. L'aboutissement de cette séance était l'exécution de quelques danses traditionnelles par les enfants. Un moment collectif très apprécié !

COLLECTE DES DÉCHETS

Dans l'école ou dans le village, les enfants de toutes les classes se sont mobilisés pour une collecte de déchets. Une opération nettoyage qui a permis de collecter 8kg 205g de déchets ! Moins que l'an passé...

CYCLE DE ROLLER POUR LES CE1 CE2

Les enfants de CE1, CE2 ont suivi un cycle rollers sur cette dernière période.

Cet apprentissage a été mené sous forme de jeux et rempli d'imaginaire : marmottes, loups, bâtons, soucoupes volantes, personnages célèbres, 123 soleil etc...

Chaque enfant a pu acquérir les bases de l'équilibre, la manière de « bien tomber » pour ne pas se faire mal, et a pu s'investir au maximum lors de parcours, toujours avec le soutien des autres enfants. Un grand moment de bonheur, chacun à son niveau.

IMMERSION AU COLLÈGE

Dans le but de permettre aux enfants inscrits d'effectuer une rentrée scolaire 2022 dans les meilleures conditions, le collège Saint-Joseph a organisé pour nos élèves de CM2 une journée d'accueil.



CLASSE DECOUVERTE DES CM1, CM2

Aux Carroz d'Arâches à Creil'Alpes avec la FOL74 du lundi 30 mai au vendredi 3 juin.

Les CM sont partis en classe découverte à la rencontre du milieu montagnard : visites guidées, randonnées, accrobranche, VTT, un programme qui a permis aux enfants de vivre un temps fort en partages et en apprentissages.



RANDO GLIERES

Depuis Morette, les enfants de CM ont parcouru 900 mètres de dénivelé pour atteindre le plateau des Glières avec des classes de tout le département. Bravo à eux pour leur persévérance lors de cette jolie marche !



FÊTE DE L'ÉCOLE

Après deux années sans fête, on a enfin pu retrouver notre magnifique soirée de fête de l'école. Une soirée où les enfants ont vu un spectacle de magie avec la « Fée Skelpeu », ont été maquillés, ont joué avec des jeux en bois, ont pu se désaltérer et dîner un repas américain ; et enfin ont pu danser et s'amuser au rythme des chorégraphies.



ODYSSÉE DES JUNIORS DU LAC D'ANNECY

Pour toutes les classes de CM1, CM2 de la rive au château de Menthon-Saint-Bernard.

Depuis 2017, l'antenne Rhône Alpes Méditerranée de l'association Water Family - Du Flocon à la Vague développe ses projets et missions d'éducation dédiés à la préservation de l'eau et de l'ensemble du vivant, avec un mot d'ordre : **ensemble, agissons à la source !**

Et parmi les projets phares de l'année 2022, l'association a relevé un beau challenge : sensibiliser en classe 700 enfants de CM1, CM2 des écoles autour du lac d'Annecy !

Tous les élèves ont été sensibilisés lors d'une demi-journée dédiée au programme pédagogique « Water Responsable » : pour mieux découvrir comment préserver ensemble l'eau, grâce à des modes de vie et de consommations plus responsables.

Suite à cette intervention à l'école, tous les élèves ont poursuivi le projet et préparé notamment leurs éco-gestes en vue de l'Odyssée des Juniors qui permet de renforcer la sensibilisation par l'expérience grâce à des ateliers pleine nature, au bord du lac et les mains dans la terre !

Le jeudi 16 juin, sous la canicule, 10 classes étaient réunies dans le parc et le jardin potager du château de Menthon. Les écoles de Dingy, Alex, Veyrier, Menthon-Saint-Bernard et Talloires avaient répondu présentes pour cet événement. Nous étions la seule école privée représentée.



FABRICATION DE ROBOTS QUI DESSINENT... POUR LES CM1, CM2 AVEC « KID SHAKER »

Kid Shaker propose des projets pédagogiques à destination des établissements scolaires avec des activités uniques, créatives et innovantes. Ils sont conçus pour permettre aux équipes éducatives de réaliser des projets ludo-éducatifs sur le temps scolaire ou périscolaire.

Toutes les activités répondent aux programmes scolaires, elles sont complémentaires des apprentissages et permettent de construire et d'approfondir des connaissances et compétences grâce à une réalisation concrète individuelle et collective.

Les enfants de CM1, CM2 ont pu bénéficier :

- de matériel pédagogique pour que chaque élève puisse réaliser son propre projet en classe et le ramener à la maison,
- de contenu pédagogique numérique et interactif pour l'enseignant et l'élève. Une intervenante formatrice du KIDSHAKER était présente en classe pour réaliser avec Catherine l'activité en classe.

Chaque enfant a pu repartir avec son « robot artiste » à l'issue de la journée.

CLASSE DÉCOUVERTE DES CE1, CE2

Au plateau des Glières à la Métralière avec la FOL74 du mardi 21 au vendredi 24 juin.

Départ le mardi 21 juin à 8h30 pour 23 des enfants de CE1, CE2, direction le plateau des Glières, en route pour un lieu historique de la résistance pendant la seconde guerre mondiale.



VOILE POUR LES CM

Les élèves de CM1, CM2 ont repris leurs séances de voile annuelles au CNL de Menthon.

Accompagnés par Philippe et Damien, les enfants ont découvert ou redécouvert les joies de l'optimist sur notre lac d'Annecy.

THÉÂTRE

Après des mois de répétitions intensives, d'apprentissages de textes, de placements sur scène et de création de décors, les artistes des Moulins ont présenté leur spectacle de fin d'année.



SORTIE AU CHÂTEAU DE MENTHON POUR TOUTES LES CLASSES À LA FIN DE L'ANNÉE



SORTIES GUIDÉES À ANNECY

Avec les enfants de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Lundi 4 juillet, tous les enfants de l'école (GS à CM2) sont partis en bus, direction Annecy pour une journée à la découverte de la ville.

Les GS, CP et les CE1, CE2 devaient rechercher avec des guides diverses « bestioles » cachées sur les murs de la vieille ville, des sculptures comme témoins d'un passé riche.

Les CM1, CM2 ont eu une guide qui leur a parlé de l'histoire de la vieille ville au Moyen Âge.

L'après-midi, tous les groupes se sont retrouvés pour un pique-nique suivi de jeux en plein air.

Les classes étaient réunies pour 4 ateliers sportifs :

- Loup
- Béret
- Jeux
- Ballon prisonnier

L'occasion de mixer les âges et de développer entraide et jeux collectifs...



Nos aînés

Le club des Anciens

LE « POT AU FEU »



Vendredi 25 février



LE « BUFFET CANADIEN »



Mardi 23 août

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Mardi 27 septembre

COUP DE POUCE NUMÉRIQUE

1. De janvier à mars 2022

Formation numérique financée par la CARSAT avec 2 groupes de niveau : débutant et perfectionnement.

6 participants par groupe, de novembre 2021 à mars 2022 soit 12 personnes au total.

▼ Bilan :

15 séances : succès de la participation et régularité, satisfaction des participants :

« Un grand merci à toute l'équipe qui organise ces ateliers car au-delà du contenu des ateliers le lien social est bien appréciable »,

« Pas assez de pratique pour mémoriser, bien cerner un sujet pour bien le pratiquer ensuite. Besoin d'atelier autre encore ».

Six demandes n'ont pu être satisfaites d'où la création de « coup de pouce individuel » en relais à partir de mars 2022.



2. De mars à novembre 2022

Rendez-vous individuels puis 2 ateliers en novembre avec la Conseillère numérique du Grand Ancey le jeudi matin, en mars, avril, septembre et novembre.

Soit 30 créneaux individuels d'une demi-heure et 2 ateliers thématiques de 4 personnes.

▼ Bilan :

Succès de la participation et fréquentation assidue.

23 bénéficiaires au total, différents des premiers ateliers numériques « Carsat ».

Âge : de 65 à 85 ans

60+ PARCE QUE « L'INFORMATIQUE C'EST PAS AUTOMATIQUE », PENSEZ À LA CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE DU CIAS !

Envie de mieux maîtriser le numérique ?
(téléphone portable, ordinateur, tablette)

OPTEZ POUR LE COUP DE POUCE NUMÉRIQUE !

MENTHON-SAINT-BERNARD

RDV individuel - Jeudi matin
15, 22 et 29 septembre

Ateliers - Jeudi matin

10 novembre
Prendre des rdv médicaux en ligne

24 novembre
Utiliser ma boîte mail sur mon smartphone / ma tablette

17 novembre
Mettre mes photos sur l'ordinateur et les classer

Inscription auprès de votre mairie
04 50 60 12 88

Ancey CIAS

Au total en 2022, 35 personnes de la commune de 65 ans ou plus ont bénéficié d'un soutien au numérique.

L'action se poursuivra en rendez-vous individuels en 2023, en janvier, mars et mai 2023 tous les jeudis matin, inscription en mairie.

LE REPAS DE FÊTES DES « ANCIENS »



Le repas a été organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avec une animation musicale, au Palace de Menthon-Saint-Bernard le dimanche 11 décembre.



La préparation des colis pour les « Anciens » qui n'ont pas pu venir au repas et ceux qui sont en maison de retraite, organisé par le CCAS.



Nos associations

Leurs actualités et leurs événements

L'APE DU CLOS CHEVALLIER

L'APE (Association des Parents d'Élèves) du Clos Chevallier a pour mission principale de financer des activités scolaires pour les enfants de l'école publique de Menthon-Saint-Bernard, en organisant des événements conviviaux tout au long de l'année scolaire.

Ces événements sont des moments de rencontres et d'échanges pour les enfants de l'école, leurs familles et de leur équipe pédagogique : Braderie « Vide ta chambre », marché de Noël, défilé pour la fête du printemps, vide-greniers au bord du lac, fête de l'école, ventes de chocolats

de Pâques, ...

Les fonds collectés ont permis de financer en 2021-2022 du ski de fond sur le plateau des Glières pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) et des spectacles à la Turbine, à Bonlieu ou même dans la salle du Clos Chevallier pour les maternelles. Ces montants sont de vrais coups de pouce pour financer le transport et parfois même l'intégralité de l'activité.

Pour cette nouvelle année, l'APE a proposé un nouvel événement : le marché de Noël, le 9 décembre 2022 au Clos Chevallier.



<https://apeducloschevallier.wordpress.com/>

L'ART RIVE DROITE

Au cours de l'année 2022, l'association l'Art Rive Droite a poursuivi et développé son activité artistique dans notre région et plus particulièrement sur notre rive Est du lac d'Annecy.

Ce sont des milliers de visiteurs qui se sont déplacés dans les différentes expositions et manifestations que l'association a organisées.

- Les 11, 12 et 13 février 2022 : exposition de peintures et de sculptures dans les salons du Palace de Menthon avec plus de 400 visiteurs reçus en trois demi-journées.

- Du 26 février au 4 mars 2022 : exposition de peintures et de sculptures à La Clusaz, salle Sainte-Thérèse.

- Du 23 juillet au 7 août 2022 : exposition de peintures et de sculptures à Talloires-Montmin, salle de La Savoyarde.

- Les 8, 9 et 10 août : organisation d'un stage d'initiation et de perfectionnement à la peinture d'Art pour 10 stagiaires, salle de la Savoyarde à Talloires-Montmin.

- Le 4 septembre 2022 : organisation d'un stage d'initiation et de perfectionnement pour 10 stagiaires à Veyrier-du-Lac, sur l'esplanade de la Mairie face au lac.

- Le 1^{er} octobre 2022 : participation au forum des associations à Veyrier-du-Lac.

- Les 18, 19 et 20 novembre 2022 : exposition de peintures et de sculptures dans les salons du Palace de Menthon.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Menthon-Saint-Bernard se porte bien. Comme de nouveaux lecteurs nous ont rejoints, en 2022, nous avons maintenant près de 70 adhérents. Elle fonctionne avec 4 bénévoles, qui sont là pour vous accueillir et échanger avec vous. Nous achetons en moyenne 10 à 12 livres par mois (soit à la Librairie Rue de Verneuil à Annecy, soit à la Librairie des Aravis de Thônes), que vous pouvez emprunter pour 15 jours à 3 semaines. Nous faisons paraître aussi une newsletter (lien ci-dessous pour vous inscrire) qui présente les dernières acquisitions, ainsi que les événements culturels de la région. Chaque mois, 10 à 15 livres s'ajoutent au fonds déjà bien étoffé (entre 2500 et 3000 ouvrages) : ce sont des romans de fiction, romans

policiers, récits, témoignages et des livres à gros caractères destinés à nos lecteurs qui ont des difficultés de vision, ainsi que des bandes dessinées et petits romans et albums disponibles pour les enfants et adolescents.

La cotisation, de 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants, couvre une année de lecture. La bibliothèque existe grâce à vos cotisations et à la subvention de la mairie. Nous vous accueillons le mercredi de 10h à 11h30 et le samedi de 10h à 11h45.

À bientôt pour des échanges et de belles lectures !!!! N'hésitez pas à nous rejoindre et pourquoi pas, nous aider !



https://my.sendinblue.com/users/subscribe/js_id/371z3/id/1

LE CAM : CENTRE D'ANIMATION DE MENTHON

Bonnes nouvelles, après 2 années de crise sanitaire, la saison qui s'est écoulée de septembre 2021 à juin 2022 s'est bien déroulée, avec des reprises d'événements ponctuels qui ont animé le Clos Chevallier :

- Les projections de 2 films pour enfants en février dans le cadre du Festival « Cinémino »
- L'exposition traditionnelle de Patchwork s'est tenue début mai
- L'atelier « Dessiner et Peindre ensemble » a exposé ses œuvres en juin

- 1 stage de théâtre d'une semaine a eu lieu en juillet
- 3 stages de guitare d'une semaine ont été organisés aussi pendant les vacances....



Quant à la rentrée de septembre 2022, elle a démarré très fort... encadrée par une nouvelle équipe (présidente, secrétaire) qui dynamise l'association, sans oublier tous les animateurs et professeurs de l'école de musique et des différentes activités sportives et culturelles, toujours aussi motivés.

234 adhérents se sont inscrits aux différents cours proposés, et de nouvelles activités ont vu le jour : le Badminton, l'APA (activité physique adaptée), la gymnastique douce et la gymnastique enfants.

Un grand merci également à Monsieur le Maire et à l'équipe technique municipale pour l'agencement de notre beau bureau tout neuf !!!!



LE CLOS DU CHÂTEAU

Comme vous devez certainement vous en souvenir, 2022 a été marquée par de fortes périodes de sécheresse.

La vigne est une plante qui résiste plutôt bien aux conditions sèches, car son enracinement profond lui permet d'aller chercher l'eau en profondeur. C'est surtout vrai lorsque la vigne est installée depuis une dizaine d'années environ.

À Menthon, les parcelles plantées en 2018 ont en majorité bien réagi. Celles plantées en 2020 ont été bien plus impactées par la sécheresse : d'importantes pertes de feuillages qui risquent de compromettre la mise en réserve de la plante. Quelques pieds sont déjà morts dans les parcelles plantées en 2021.

Afin de protéger les vignes des éventuels dégâts de gibier, nous avons mis en place 3 nouveaux portails et installé 2 km supplémentaires de clôture électrique pour clore la parcelle.

Fin août, de fortes pluies (environ 80 mm) ont permis de débloquer les plantes. Les raisins ont atteint ainsi une excellente maturité tout en conservant un état sanitaire irréprochable.

À part les problèmes liés au manque de précipitations estivales, l'année viticole s'est bien déroulée, assez facilement même, et a permis d'obtenir la première vraie récolte.

En effet, les 17 et 19 septembre, grâce à une cinquantaine de bénévoles de l'association Le Clos du Château, 2000 litres de Rouge (des cépages Mondeuse et Gamaret) et 2500 litres de Blanc (des cépages Altesse, Jacquère et Viognier) ont été vendangés à la main. Ces 2 cuvées s'annoncent très prometteuses...

Pour information, la mairie ayant

accordé la déclaration préalable de construction d'une cabane pour l'outillage, les châtelains envisagent de lancer les travaux courant 2023.

Pour le clos du château
Le bureau de l'association





LE CERCLE NAUTIQUE DU LANFONNET

Le Club de voile de MENTHON en 2022 :

- 163 adhérents
- 1 école de voile qui a accueilli cette année 250 élèves du primaire au lycée, a enseigné à 33 adultes et à 226 enfants lors de stages ou de cours collectifs et particuliers.

Plus de 2000 locations de voiliers, canoës et paddles. Des bénévoles, de la convivialité, des régates..... Rejoignez-nous pour la saison 2023



DELPHIS PLONGÉE

Delphis Plongée vous propose la plongée sous-marine tout au long de l'année.

- Club associatif, nous sommes situés en bordure du lac d'Annecy sur la base nautique de Menthon-Saint-Bernard.
- Nos bénévoles, moniteurs Fédéraux ou diplômés d'État, se feront un plaisir de vous faire découvrir la plongée en Lac, lors d'un baptême ou d'une formation plus approfondie (du débutant au confirmé).
- Accessibles rapidement grâce à notre bateau (11 plongeurs), les divers sites de plongée du lac sont découverts et redécouverts chaque dimanche pour notre plus grand plaisir.
- Delphis plongée :
 - participe aussi à diverses manifestations sur la commune : Nettoyage du lac régulier, recensement d'espèces, etc,
 - organise des événements techniques, recycleurs : Tek-Event, Ted's-Event,

- organise de petits séjours en mer (France ou étranger),
- sans oublier de réunir ses membres pour des moments conviviaux.

Nous serons ravis de vous accueillir directement sur site lors de nos ouvertures pour vous fournir de plus amples renseignements.

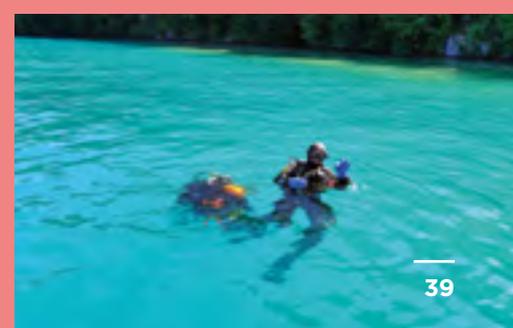
N'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter par email :

contact@delphis-plongee.com

Président : Frédéric Mattelon
411 promenade Philibert d'Orlyé
74290 Menthon-Saint-Bernard

<https://www.facebook.com/Delphis.Plongee/>

<http://www.delphis-plongee.com>





L'ESL : ENTENTE SPORTIVE DU LANFONNET

Les équipes féminines sont devenues un élément clef du club. Cela provient d'un investissement régulier et fort des joueuses, de l'encadrement, de la politique de formation et du management.

L'équipe des U18 féminines Régional était inscrite au Copa Santa à Pâques en Espagne dans les environs de Barcelone.

Pour financer le voyage en Espagne une action et un événement ont été organisés :

1. La « Paëlla à emporter » à venir retirer le vendredi 28 janvier au stade Jean Dutour.
2. Une soirée spectacle « Jean-Michel Mattei » le samedi 26 février. L'artiste a reversé une partie de sa recette pour financer le transport en Espagne.

L'Équipe U18 des féminines en tournoi en Espagne, un des axes importants dans le club depuis 2016.

La « Crêpes Party »

Organisée par les « Féminines » le samedi 26 novembre au Clos Chevalier pour financer un tournoi dans le sud ou en Europe.



JOURNEE CRÊPES PARTY

SAMEDI 26 NOVEMBRE
DE 9H A 18H
Salle du clos chevalier

Organisé par les féminines pour financer un tournoi dans le Sud ou en Europe !!

- Crêpes Sucre = 2€
- Crêpes nutella = 2,5€

ELLES VOUS ATTENDENT NOMBREUX !!



Résultat marquant de la saison 2021 - 2022

L'équipe U20 sont devenus champions de Haute-Savoie et ont accédé au niveau Régional pour la première fois avec une majorité de jeunes issus de la formation du club.

Hommage rendu à Pierre Navarro par Cyril Baud, Président de l'E.S.L., le 21 décembre 2022 pendant la messe de sépulture

« Aujourd'hui, je me fais le porte-parole de tout un club, ton club, le mien, le nôtre, l'ES Lanfonnet.

Tu as fait partie de la 1ère équipe qui a concouru en match officiel, en septembre 1965, un an après la création du club en 1964.

Pierrot, tu étais notre âme, de l'origine à aujourd'hui.

Au départ, c'était un terrain en pente, une cabane en ferraille, une chanson. C'était aussi une histoire d'hommes, de valeurs et d'amitié.

Au fil des années, les hommes sont passés, la cabane en ferraille a disparu, le terrain est devenu plat et beau, l'amitié et les valeurs sont restées.

Valeurs d'engagement et de courage, valeurs de respect et de solidarité les uns pour les autres, valeurs que l'on s'efforce de transmettre à nos plus jeunes, comme nos anciens, comme toi, avez su nous les transmettre.

Tu as été fidèle à tes 4 présidents, le Docteur Jean Dutour, Bernard Bidal, Yves Michel et moi-même. Tu ne nous as jamais rien demandé en retour.

Tu as toujours été présent, prêt à transmettre : de la passion, de l'énergie et l'amour du jeu.

Pour toi, tous tes jeunes étaient archi-bons, regarde aujourd'hui comme ils sont nombreux pour toi.

Même malade, tu es venu tant que tu as pu, tu étais toujours là pour eux.

Aujourd'hui, il nous reste ton souvenir, ta présence dans nos cœurs, ta chanson : *Non, non, non, Lanfonnet n'est pas mort, non, non, non, Lanfonnet n'est pas mort, car il gagne encore, car il gagne encore, nous avons des avants qui brillent....*

Oui, nous avons encore notre avant qui brille, et qui brillera encore pour nous tous.

Merci Pierrot, adieu Pierrot ».



FESTIMALP

Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est une réussite (Henry Ford)

« Le Festiphoto a 7 ans »



Quel bonheur pour notre petite équipe bénévole de ressentir que ce rassemblement culturel estival est maintenant ancré dans le paysage et la vie de la commune. C'est toujours avec une petite touche de fierté que nous recevons tous les messages positifs autour de notre exposition, qui nous confortent et nous engagent à continuer.

Cette année encore a été marquée par l'organisation de plusieurs rassemblements qui nous tiennent à cœur toujours dans l'idée de partage et cohésion autour du Festiphoto.

Conférence « Les Observatoires du Mont-Blanc » le jeudi 28 avril

Passionné de photographie depuis toujours et diplômé d'astronomie et astrophysique en 2000, Philippe Jacquot préside le club d'astronomie annécien « Tycho Brahé ». Pour vulgariser l'astronomie auprès du grand public, il anime des soirées d'observation et donne des conférences sur la région Rhône-Alpes. C'est ainsi qu'il a animé une conférence intitulée « Les Observatoires du Mont-Blanc » le jeudi 28 avril à 20h00 au Clos Chevallier.

Cette soirée « diaporama conférence » fut plus intimiste mais très appréciée aussi.



Exposition « Festiphoto » du 15 juin au 15 novembre

Début juillet, notre balade inaugurale a été une véritable réussite avec beaucoup de monde, des interactions directes avec les photographes Claudine et Denis Lionnet, Bruno Sénéchal, Marianne Aventurier et Alex Voyer qui nous ont fait l'honneur d'un « direct » en visio depuis leur voilier en Polynésie Française. Un moment fort, et même décoiffant ! car ce soir-là, le vent était aussi de la partie... nous apportant par contre un magnifique coucher de soleil sur le lac au moment de notre apéritif sangria convivial.



APPEL À DONS

BULLETIN DE SOUTIEN



FESTIMALP

Je souhaite soutenir le Festiphoto par un don d'un montant de :

10€

30€

50€

Autre : €

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse email :

Je souhaite un reçu fiscal

Date :

Signature :

Particulier

Courant août, nous avons innové en donnant l'opportunité aux photographes de rencontrer les visiteurs. Durant toute une journée Bruno et Dorothea Sénéchal ont donc présenté, expliqué leur aventure dans le froid du Grand Nord canadien avec leur série sur les ours polaires.

Autant apprécié par les photographes eux-mêmes que par les visi-



teurs, c'est un événement interactif que nous reconduirons sûrement lors des prochaines éditions.

Film/Conférence « Wapusk - Ours Polaires » le vendredi 30 septembre

Toujours dans le cadre du Festiphoto, c'est cette fois à la salle du Clos Chevallier que nous avons convié des curieux, passionnés d'images et d'aventures, Dorothea et Bruno Sénéchal, à une soirée « film et conférence ». Quel bonheur de voir tout notre travail récompensé avec plus de 150 personnes présentes.

Heureux et si fiers, que nous n'avons pas rechigné à remettre des chaises pour accueillir tout le monde !



Il existe un dicton qui dit « seul on va plus vite et ensemble on va plus loin », pourquoi nous disons-vous cela ?

Nous sommes une petite équipe : Dominique, Bruno et moi-même Valérie, et vous allez nous dire, « bah ils ont réussi et cela fait 7 ans que ça fonctionne, alors tout va bien !! » Oui, je vous rassure, tout va bien effectivement, nous faisons notre maximum pour faire perdurer sur le bassin annécien, ce qui est aujourd'hui, le seul événement culturel international dédié à l'art visuel. Ici pas de grosse structure événementielle tout est créé, organisation et maintenu par une petite équipe bénévole.

Outre notre motivation sans faille, notre travail acharné de recherches, de relations avec les photographes, préparations des tirages et leur mise en place avec l'aide des services techniques, il n'en reste pas moins que nous avons besoin de finances car tous les photographes exposés sont invités.

C'est donc l'association Festimalp Festiphoto qui prend en charge tous les frais pour l'impression des tirages en grand format et c'est là que nous avons besoin de vous !

SOUTENEZ LA CULTURE et L'ART VISUEL POUR TOUS - DEVENEZ FESTIFAN
1€ en don c'est un petit pixel personnel d'une image exposée



Société : _____ Représentant : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Adresse email : _____ Je souhaite un reçu fiscal
 Date : _____
 Signature : _____

Société

Chèque à l'ordre de : Association Festimalp, 7 route de la plage 74290 Menthon-St-Bernard

Votre don auprès de notre association déclarée d'utilité publique, vous donne droit à une réduction d'impôt.

Exemple : Pour un don de 100 €

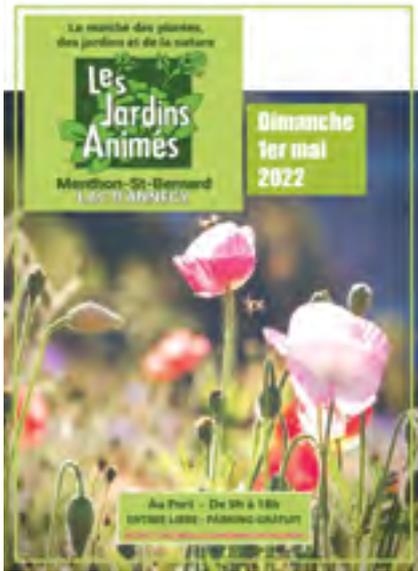
Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 €

Soit une dépense finale de seulement 34 €

Pour toute information ou questionnement,
 merci de nous contacter par mail :
dominique@festiphoto-menthon-st-bernard.com

www.festiphoto-menthon-st-bernard.com

ASSOCIATION FESTIMALP - DECLARÉE PREFECTURE HAUTE-SAUVNE SOUS LE NUMÉRO W741049150



LES JARDINS ANIMÉS

Le dimanche 1^{er} mai, la promenade Philibert d'Orlye, du Chalet du Port au Palace, a retrouvé des airs fleuris et gourmands à l'occasion du retour des « Jardins Animés ». L'association, emmenée par Laurence Michel, a proposé un panorama

complet de la vie au jardin. La foule venue déambuler devant les stands des producteurs locaux de différents produits maraîchers a profité d'une animation musicale assurée par la « Scène Ouverte » de Bertrand Burquier.

LES AMIS DE RAMPONNET



Le samedi 24 juin le jour de la Saint-Jean, l'Association des Amis de Ramponnet organise comme chaque année une soirée avec repas dans le hameau de Ramponnet suivie d'un grand feu.

Les bénéfices de cette manifestation festive sont destinés à une organisation caritative.

Le 15 août, après la traditionnelle messe devant la chapelle « Notre Dame des Grâces », l'association organise un buffet animé par la fanfare.



LE MARCHÉ DES POTIERS



Pour fêter ses 30 ans d'existence, ce sont une trentaine de potiers qui ont animé l'une des plus anciennes manifestations du village. Venus de Rhône-Alpes, les artistes ont exposé leurs créations contemporaines ou traditionnelles. L'atelier « Raku » proposé aux enfants a connu une

forte fréquentation. Julie Surreaux de l'association « Trois Petits Bols » et Annie Durand, visage historique de l'exposition, étaient satisfaites de cette journée. Un splendide gâteau, réalisé par Vincent du « Tweedle Tea », surmonté de trente bougies a clôturé cet événement.



SOLEIL SOLEIL - LA FÊTE DU BOUDIN



L'association Soleil Soleil entame sa 23^e année d'existence avec quelques changements au niveau de son bureau.

Gilles Miège, après de nombreuses années en tant que vice-président, a mérité un joli repos et part avec tous nos remerciements ! Nous accueillons avec plaisir Xavier Long, célèbre boucher de Menthon pour le remplacer.



Ce chamboulement au sein de l'association, nous permet de remercier aussi les membres fondateurs, Jean-Maurice Deffaugt, Gérard Favre-Felix, Christine Arnold, et ne pas oublier nos chers disparus Pascal Aymard et Jeannot.

Quelques membres historiques rentrent en retraite associative comme Gabrielle Strappazon et Véronique Chapuis.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir Laurence, Caroline et Fred et plein de nouveaux bénévoles !

Nous avons eu la triste nouvelle d'apprendre le décès de l'un des enfants que nous accompagnons depuis de nombreuses années.

Avec toute l'équipe, nous poursuivons notre mission. Nous continuons de soutenir les familles des enfants



Soleil-Soleil, Lucie, Flavie, Cyril, Zoé, Siméon et maintenant Amaury (le petit nouveau), dans le financement de leur matériel et de leurs projets afin de faciliter leur quotidien.

Vous l'aurez certainement noté, nous avons organisé la traditionnelle fête du boudin le dimanche 4 décembre 2022, principale source de





revenus de l'association, en complément de nos généreux donateurs. Pour ce faire une nouvelle affiche a été spécialement créée par Pauline et ses crayons, nous espérons qu'elle vous a plu. Cette édition 2022 a été un énorme succès, grâce aux 80 bénévoles (dont les « Beignets de Manigod ») et l'affluence du public.

Et nous avons déjà hâte de vous retrouver dès l'année prochaine, 1^{er} week-end de décembre, pour partager un moment convivial, gourmand et surtout pour une bonne cause.

Association Soleil Soleil

association.soleilsoleil@gmail.com



LE VIN CHAUD ET MARRONS CHAUDS

Le jeudi 29 décembre l'A.C.M. (Association des Commerçants de Menthon) et la municipalité ont organisé ce rendez-vous

traditionnel entre Noël et la Saint Sylvestre pour offrir du vin et des marrons chauds aux menthonnaises et menthonnais.





Les manifestations

AU CHÂTEAU



26 au 29 mai : les Aigles du Léman
Pour la première fois, les Aigles du Léman ont été reçu au château de Menthon. L'univers de la fauconnerie a ravi les visiteurs à travers des déambulations et des spectacles.



Du 19 au 26 août : 4^e édition de « Toujours Festival »
Durant cette semaine estivale, vous avez pu assister à des représentations théâtrales dans les jardins du château et à Bluffy. Des moments de partage et de réflexion sur notre société.

Mercredi et jeudi juillet/août : visites nocturnes et théâtralisées
Cette année encore, le public a été nombreux pour venir découvrir le château dans une ambiance nocturne et théâtralisée.
Édition reconduite en juillet-août 2023

Dimanche 3 avril : en Gage de Sens
Malgré le retour de la neige, le château a pu accueillir une dizaine d'artisans et d'associations autour d'ateliers et de démonstrations, tous soucieux de l'environnement.
Édition reconduite en octobre 2023



3 au 6 juin : festival de musique « les Heures Classiques » de Menthon
Quel plus bel endroit que le grand salon du château pour écouter un concert de musique classique. En 2022, la programmation concoctée par le trio Parrhèsia a été enrichi par une déambulation musicale et un temps de partage après chaque représentation.
Édition reconduite en juin 2023



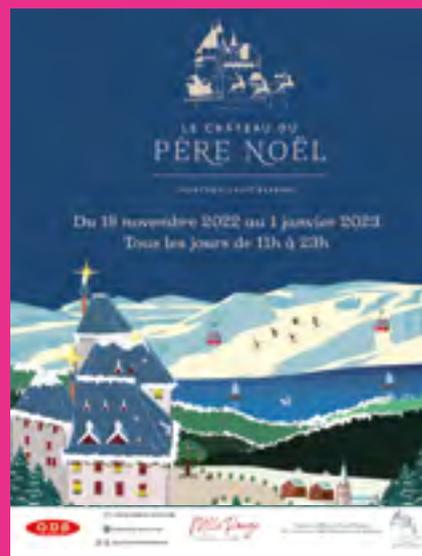
18 novembre au 1^{er} janvier 2022 : 2^e édition « Le Château du Père Noël »
Vous avez été nombreux à découvrir la féerie de Noël au château, avec sa patinoire, ses visites guidées et son marché.



Samedi 22 octobre de 18 à 22h : Nuit des Châteaux
Le château a participé à l'événement national « la Nuit des Châteaux », une manière originale de découvrir ce patrimoine savoyard.
Édition reconduite en 2023

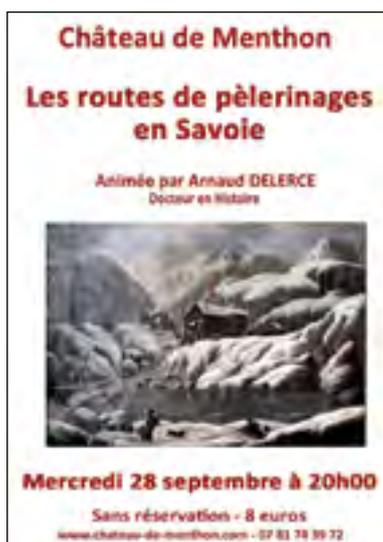
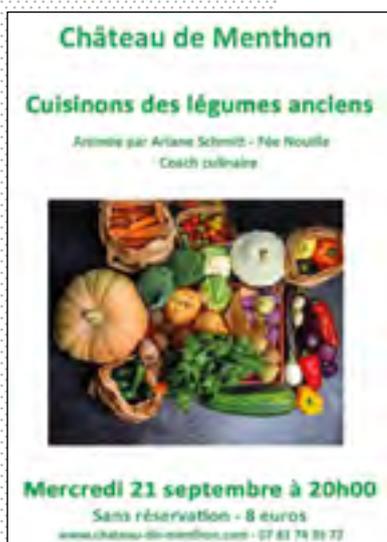
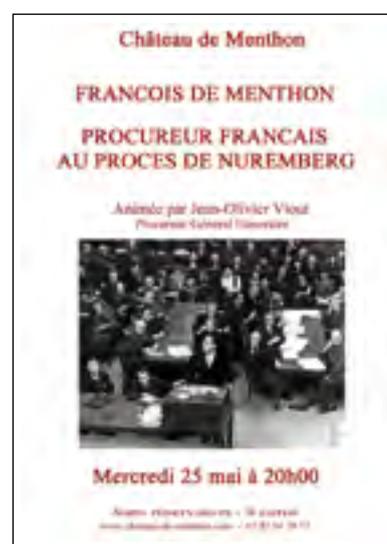
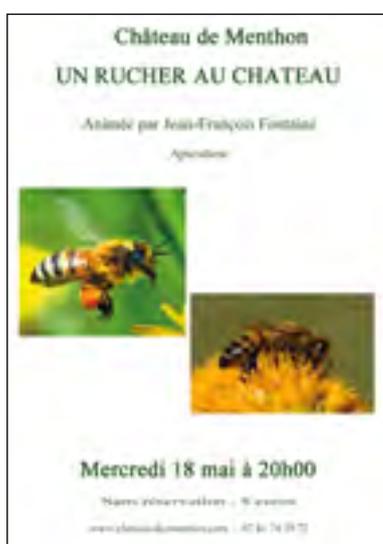
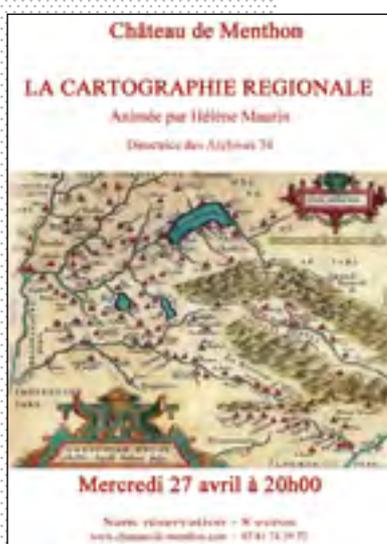


Samedi 29 octobre : Dracula au château
Quand Dracula s'invite au château le temps d'une soirée, les friandises, la peur et l'horreur se transforment en joie.
Édition reconduite en octobre 2023.



Les mercredis d'avril à octobre à 20heures : conférences historiques et environnementales

- 20 avril : Promenons-nous dans le jardin
- 27 avril : La Cartographie Régionale
- 18 mai : Un Rucher au château
- 25 mai : François de Menthon, procureur Français au procès de Nuremberg
- 20 juin : Lac d'Annecy, joyau de l'écologie lacustre
- 24 août : Conférence « Les Sublimes » animée par l'équipe de « Brin d'Herbe », professionnels en herboristerie
- 31 août : Le Seigneur de Menthon en guerre
- 21 septembre : Cuisinons les légumes anciens
- 28 septembre : Les routes de pèlerinage en Savoie
- 29 septembre : St François de Sales
- 19 octobre : Le renouveau du vignoble à Menthon
- 26 octobre : La vigne à Menthon, un paysage oublié



Initiatives remarquables (Tourism Awards) : Au mois de novembre dernier, nous avons eu l'honneur de participer à la remise des trophées des initiatives remarquables lors des Tourism Awards à Annecy.

Le château a été récompensé pour la diversité des visites guidées et l'événement du Château du Père Noël en collaboration avec l'agence événementiel Mlle Rouge.

MUZIK AU BORD DE L'EAU



Organisé par la commission municipale « Communication et Événementiel ».

Comme en 2021 ce sont quatorze concerts qui ont animé la saison estivale de la Plage de Menthon-Saint-Bernard.

Mais grâce à la complicité de Maxime Occelli, le gérant du restaurant de la Plage, nous avons avancé la programmation des concerts au 17 juin.

De ce fait nous avons intégré la « Fête de la Musique » le 21 juin en proposant des scènes musicales dès le début de l'après-midi.

Merci au public venu nombreux qui témoigne du succès de « Muzik au Bord de l'Eau ».





1er juillet concert « Fayard »



8 juillet concert « Honolulu Swim Club »



15 juillet concert « Funk You Up »



16 juillet concert « Thunderbird »



22 juillet concert « The Spring Folk Orchestra »



23 juillet concert « The Garbage Men »



12 août concert « L’Affaire Tourne’Sol »



5 août concert « Caravan Swing 74 »



16 août concert « Nobody’s Perfect »



24 août concert « Innuendo »



25 août concert « Mona »

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Organisée par la commission municipale « Patrimoine et Culture ».

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la commission municipale Patrimoine et Culture a organisé le dimanche 18 septembre 2022 une visite guidée sur l'histoire du tourisme dans la commune.

Cette visite a permis à une cinquantaine de participants de cheminer dans le village à la découverte du patrimoine hôtelier, en présence de différents intervenants : Michel Forestier (présentation générale de la thématique et histoire des

Thermes et du Palace), Yvette Robin (Hôtel de La Source), Isabelle Blanc (Hôtel Beau Séjour), Jean-Claude Vernex (les bains de « pleine eau ») et Chantal Luc (Le Pavillon des Fleurs).

La mairie les remercie chaleureusement pour leurs interventions, et également pour leurs concours lors de la préparation de la visite et des panneaux qui l'agrémentaient, ainsi que Philippe Blanc, Lucienne Lacombe, la famille de Jean-François Puech, Madame Chevallay, les archives municipales d'Annecy, les archives départementales de Haute-Savoie, et le Palace de Menthon.

Les panneaux, avec des photographies et des cartes postales anciennes, sont restés installés 2 mois, pour permettre à tous de faire, ou de refaire, le circuit.



Création d'une rubrique Patrimoine sur le site Internet de la mairie

Vous pouvez retrouver dans cette rubrique les textes supports des Journées européennes du patrimoine 2021 (la vigne à Menthon-Saint-Bernard) et des Journées européennes du patrimoine 2022 (le tourisme).



MENTON-SAINT-BERNARD



LES MANIFESTATIONS

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE



Visite guidée à 14h30

Rendez-vous dans la cour de la mairie



Inscriptions : accueil@mairie-menthon.fr / 04 50 60 12 88

OCTOBRE ROSE

Le matin du dimanche 16 octobre, l'édition menthonnaise d'octobre rose s'est parfaitement déroulée près de la fontaine : chants, musique, danse, gym, bonne humeur, générosité, le tout sous le soleil. Ce fut un très chaleureux moment dans notre village !

Merci à vous qui avez accompagné cette action caritative en nous rendant visite ou en jouant le jeu activement ! C'est très encourageant.

Au-delà de ces actions spécifiques, la prévention et la recherche dans le cadre du cancer en général reste essentiel, prenez soin de vous, de vos proches et de votre environnement.

Merci de votre bienveillance.



LE NOËL DES CRÉATEURS



Les samedi 10 et dimanche 11 décembre derniers s'est tenue la seconde édition d'un marché de Noël, atypique dans le centre de notre village, qui a obtenu un franc succès.

À la manière d'un parcours fléché, ce marché de Noël se déroulait sur 3 lieux : Évasion Mosaïque, L'Osмосe du Lac et La Petite Cour, qui accueillait une sélection de créateurs talentueux de notre village et de la région.

À l'heure du retour au local et aux circuits courts, les visiteurs ont largement répondu à notre invitation et sont venus très nombreux.

Ils ont pu découvrir les poteries, bijoux, abat-jours, bougies, photographies, illustrations, sérigraphies, créations gourmandes, mosaïques, sculptures en papier mâché ou bien encore en raku.

Nous les remercions tous pour leur intérêt et leur engouement et nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine.

Merci et bravo à : Fanette (La Petite Cour), Marie et Thierry (L'Osмосe du lac) et Viviane (Évasion Mosaïque).





Les cérémonies commémoratives

Et le Devoir de Mémoire

LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

2022 a marqué le retour des cérémonies commémoratives à leur format traditionnel. Ainsi, les enfants des écoles de Menthon-Saint-Bernard et le public se sont tenus tout au long de l'année aux côtés des autorités civils et militaires et des anciens combattants pour rendre hommage aux Morts pour la France des différents conflits.

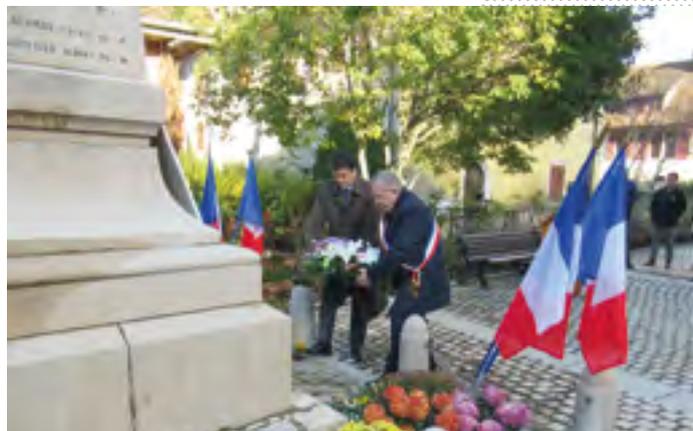
Dès le 8 mai, nous retrouvons cette cohésion autour du monument aux morts pour une première cérémonie aux sonneries de la fanfare de l'Écho des dents de Lanfon et de la clique de la Combe d'Ire.



En novembre, le 27^e BCA organisait pour la troisième fois le relais de la flamme du soldat inconnu en Haute Savoie. Partie du plateau des Glières le 10, la flamme arrivait à Menthon dans la soirée où nous avons eu l'honneur de l'accueillir avec Monsieur le Maire, accompagné d'une partie du conseil municipal, et un piquet d'honneur du 27^e BCA. Cette flamme a brillé toute la nuit au pied de notre monument aux morts avant que le Bataillon ne reprenne le relais au terme d'une cérémonie marquée par les présences du Chef de Corps du 27^e BCA et de Monseigneur l'Évêque d'Annecy



Le 5 décembre, enfin, nous rendions hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Dans un format plus restreint, jour non férié oblige, nous avons avec Monsieur le Maire, procédé au dépôt de gerbe en présence de la plupart des membres de l'Amicale des Anciens Combattants.



2022 s'achevait ainsi sur cette dernière commémoration. Enfin, je ne peux conclure cette rétrospective sans remercier Messieurs les Anciens Combattants et Mesdames les veuves pour l'honneur qu'ils

m'ont fait en me confiant la charge de Président de cette belle amicale. Pierre Baumgartner
Président de l'Amicale des Anciens Combattants



À l'honneur

Et le Devoir de Mémoire

ANNE CONAN

Le 27 octobre 2022 dans le magnifique cadre du château de Menthon-Saint-Bernard, en présence des représentants de la municipalité, de l'encadrement du corps des sapeurs-pompiers et de l'hôpital d'Annecy, de ses collègues hospitaliers, de sa famille et de ses

amis et amis d'enfance, Mme Anne Conan, cadre hospitalier et infirmière sapeur-pompier volontaire a été élevée au titre de chevalier de l'Ordre National du Mérite par Mme Caroline Cross en présence de Mme Annie Coutin vice-présidente de l'ordre. Cette médaille récom-

pense un double engagement de 40 années en tant qu'infirmière et cadre à l'hôpital et 20 années de volontariat en qualité d'infirmière sapeur-pompier au centre d'intervention de la Rive Est du Lac d'Annecy.





BATTERIE FANFARE L'ÉCHO DES DENTS DE LANFON

La fanfare l'Echo des Dents de Lanfon est une des plus anciennes associations de Menthon, puisqu'elle a succédé à la fanfare des pompiers créée au 19^e siècle au moment du rattachement de la Savoie à la France (1860).

Aujourd'hui, les effectifs des batteries fanfares en général sont très diminués et nous n'échappons pas à la règle. C'est pourquoi en 2021 nous avons pris la décision de nous associer avec nos amis de la « Clique de la Combe d'Ire » à Doussard et depuis nous effectuons de nombreuses prestations conjointes dans les communes de la Rive Est et des Sources du Lac.

Nous répétons une fois par semaine, le jeudi soir à 20h30, alternativement à Doussard et à Menthon, où nous nous retrouvons une douzaine de musiciens, dans un ensemble où tous les pupitres sont représentés.

Une Clique est un ensemble d'instruments à vent à son naturel (pas de piston...) accompagnés bien sûr par une batterie de plusieurs tambours.

Nous participons à la plupart des cérémonies commémoratives (8 Mai, 11 Novembre, Sainte-Barbe, etc.) mais nous avons aussi des prestations plus festives comme la Saint-Jean et le 15 Août des Amis de Ramponnet, le bal des pompiers

le 13 juillet à Menthon, la fête du Boudin de Soleil...Soleil... et nous participons également au festival annuel des Batteries Fanfares de la Haute-Savoie début Juillet.

Toutes ces prestations sont effectuées avec nos amis de la Combe d'Ire.



Si vous souhaitez nous rejoindre, nous sommes prêts à vous accueillir (instruments et équipements fournis par nos soins).

Vous pouvez contacter Laurent VEYRAT (06.45.78.78.18), notre chef de musique, Isabelle DELACHAT (06.88.97.80.91), notre présidente ou François DUTOUR (06.12.41.0851) notre trésorier.

Au plaisir de vous retrouver, soit comme public, soit comme participant.



Menthon

En 1922

En 1922, une grande partie de la vie de la Commune est marquée par les conséquences de la Guerre de 1914-18

1°/ Rapatriement des corps des soldats morts pour la France et érection d'un Monument aux Morts

Le conseil municipal décide de participer aux frais de rapatriement et d'inhumation des soldats ramenés du front.

En effet, les sommes allouées par l'État s'élevaient à :

- 30 francs pour le transfert des corps d'Annecy à Menthon,
- 10 francs pour la manutention,
- 15 francs de frais d'inhumation.

Mais ces sommes s'avérant bien inférieures à celles réclamées par les Pompes Funèbres d'Annecy, le Conseil Municipal considérant qu'on ne peut exiger des frais de sépultures des familles qui ont demandé le retour gratuit des cendres de leurs membres tombés au Champ d'Honneur pour le salut de la Patrie, décide que la Commune prendra à sa charge la différence entre la somme allouée par l'État et celles réclamées par les Pompes Funèbres pour le transport des corps et l'inhumation au cimetière communal des soldats de Menthon ramenés du front.

Dans sa séance du 08 février 1922 le Conseil Municipal vote la somme de 40 francs pour l'inhumation du soldat Portier Jean-Marie ramené à Menthon et sépulturé le 14 janvier 1922. Lors de la cérémonie, tout le Conseil Municipal ainsi que les enfants des écoles ont assisté à la cérémonie présidée par le Maire et le président des anciens combattants et tous les anciens combattants de Menthon.

Le projet de Monument aux Morts est présenté au Conseil Municipal le 8 février 1922 :

- Plan établi par M. Raillon, architecte départemental,
- Devis de construction de M. Péterlongo, entrepreneur à Annecy pour un montant de 12.600 francs.

Le projet, l'emplacement et le devis sont acceptés par le Conseil Municipal. La dépense sera financée par

les crédits budgétaires à hauteur de 3.000 francs, des souscriptions particulières en majorité déjà perçues par la Commune et par l'appoint de subvention qui sera sollicitée du Gouvernement.

Par décret du 21 juin 1922, M. le Ministre de l'Intérieur approuve le projet de Monument aux Morts de la Commune de Menthon qui sera inauguré en 1923.

2°/ Projet de fermeture de l'école publique enfantine, faute d'élèves

Par cette délibération, nous apprenons qu'entre 1914 et 1921, la Commune a perdu 100 habitants « la cause doit être attribuée à la Grande Guerre et à ses conséquences dont les victimes ont su mourir pour assurer la paix et la victoire, avec la confiance que la Nation assurerait la sécurité, la vie, l'éducation, l'instruction et le bien-être de leurs survivants au lieu de leur retrancher les avantages dont ils avaient eu jusqu'alors la jouissance ».

3°/ Plusieurs grands travaux sont relancés en 1922

La Grande Guerre de 1914-18 avait entraîné l'arrêt de plusieurs projets, notamment :

- L'alimentation en eau potable du hameau des Moulins depuis un captage situé sur le territoire de la Commune de Bluffy au lieu-dit « Chez Coffy »
- L'alimentation en eau potable du hameau de Presles depuis un captage situé en haut du chemin de Beauregard,
- La construction du chemin vicinal n°5 entre le port de Menthon et le port de Presles (qui était situé peu avant l'entrée de l'actuelle plage), d'une longueur de 630 m. Ce projet, arrêté précédemment n'avait pu être mis à exécution compte tenu des circonstances de la guerre et des difficultés de financement. Il s'élève à 61.380 francs. La Commune décide de recourir à l'emprunt d'un montant de 61.000 francs sur une durée de 30 ans et d'engager les travaux immédiatement de façon à ne pas perdre le bénéfice des subventions du Gouvernement.

« Cet emprunt est destiné à financer l'établissement d'un chemin promenade sur les rives du lac, à fréquentation des touristes, et hôtes de saison de la station ».

Il s'agit là d'une décision très importante pour notre commune car, après avoir réalisé le chemin promenade entre le port de Menthon et l'établissement thermal (site actuel du Palace de Menthon) à la fin du 19^e siècle, le Conseil engage la réalisation de l'un des fleurons de notre Commune : la promenade du bord du lac à laquelle plus de 70 ans après cette décision (Port de Menthon-Port de Presles), le Conseil Municipal a donné le nom de Philibert d'Orlyé, maire de Menthon de 1893 à 1929 et auquel nous devons cette belle promenade publique des bords du lac.

4°/ Mise en place de la taxe de séjour

Pour financer le remboursement de cet emprunt, le Conseil Municipal vote les premiers tarifs de la taxe de séjour (mars 1922) :

- 1^{ère} catégorie = 0,80 f. pour le Palace Hôtel et le Pavillon des Fleurs, considérés comme hôtels de luxe,
- 2nde catégorie = 0,60 f. pour la fréquentation des hôtels des Bains, de Beau-Séjour et des Glaïeuls,
- 3^{ème} catégorie = de 0,60 à 0,50 f pour les villas, maisons meublées louées à la saison suivant l'importance et la valeur attribuée à l'immeuble par le recensement annuel,
- 0,60 f. pour les personnes logées en chambres garnies hors des hôtels mais prenant leurs repas dans ces derniers.

Les prévisions de recettes de la taxe de séjour pour la 1^{ère} année de perception s'élèvent à 16.500 francs qui seront affectés au remboursement d'emprunt des travaux de la promenade du lac ainsi qu'à divers travaux dont l'extension de l'éclairage public.

En fin d'année 1922, une nouvelle délibération vient compléter la liste et donne le détail des établissements soumis à la taxe de séjour.



Mairie de Menthon-Saint-Bernard
284, rue Saint-Bernard
74290 Menthon-Saint-Bernard

Tél : 04 50 60 12 88
Fax : 04 50 60 07 60

accueil@mairie-menthon.fr
www.menthon-saint-bernard.fr



HÉ ! HO !
SOIS PAS
CRADO !

TES MÉGOTS
FINISSENT DANS
NOTRE EAU !

LES EAUX PLUVIALES TRANSPORTENT LES
MÉGOTS DE CIGARETTES JUSQU'AU LAC.
SI VOUS L'AIMEZ, NE LES JETEZ
JAMAIS AILLEURS QU'À
LA POUBELLE !
MERCII!

